

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-C) - Dépôt le 09/08/2024 - 31956 - 2020 B 04178 - 884 638 586 - AUTOMOTIVE CELLS
COMPANY SE

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

Monsieur Yann VINCENT

Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yann Vincent', written in a cursive style.

140, AVENUE D'AQUITAINE

33520 BRUGES

France

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Bilan (en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Immobilisations incorporelles	Note 7	196 129	41 256
Immobilisations corporelles	Note 8	1 149 152	512 919
Immobilisations financières	Note 10	348	247
Impôts différés actif		6	-
Actif non-courant		1 345 636	554 416
Stock et en-cours	Note 11	32 508	9 623
Créances clients et comptes rattachés	Note 12	8 080	5 192
Autres actifs courants	Note 12	129 867	27 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13	156 759	364 079
Actif courant		327 214	406 021
Total Actif		1 672 849	960 437
Capital	Note 4	270 000	270 000
Prime d'émission	Note 4	300 000	300 000
Réserves	Note 4	(37 989)	(1 355)
Réserves OCI	Note 4	143	-
Résultat de la période	Note 4	(60 454)	(36 634)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe		471 700	532 011
Capitaux propres		471 700	532 011
Produits différés	Note 14	95 732	25 329
Aides publiques	Note 15	403 483	300 815
Emprunts non-courants	Note 15	395 619	5 062
Provisions non-courantes	Note 17	1 581	1 551
Passif non courant		896 416	332 757
Emprunts courants	Note 15	1 286	752
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 16	112 228	35 726
Autres dettes	Note 16	191 219	59 190
Passif courant		304 734	95 669
Total Passif		1 201 149	428 426
Total Capitaux propres et Passif		1 672 849	960 437

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Note	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Chiffre d'affaires	Note 19	11 715	4 218
Autres produits d'exploitation	Note 20	176 333	86 136
Achats consommés	Note 23	(33 237)	(12 217)
Charges externes	Note 24	(112 914)	(69 031)
Charges de personnel	Note 21	(71 526)	(29 429)
Impôts et taxes	Note 22	(2 491)	(2 250)
Dot./Amt & Dépr. sur Immobilisations	Note 25	(20 674)	(13 411)
Autres charges d'exploitation	Note 24	(1 807)	(532)
Résultat d'exploitation courant (perte)		(54 601)	(36 516)
Autres produits (charges) opérationnels non courants		(1 024)	-
Résultat d'exploitation (perte)		(55 625)	(36 516)
Autres produits financiers	Note 24	(97)	-
Coûts d'emprunts	Note 24	(4 547)	(113)
Coûts d'emprunts nets		(4 645)	(113)
Autres produits (charges) financière(s)	Note 26	(184)	(11)
Résultat avant impôt		(60 454)	(36 640)
Résultat après impôt		(60 454)	(36 634)
Résultat de la période		(60 454)	(36 634)
Résultat net (part du groupe)		(60 454)	(36 634)
Résultat net (intérêts minoritaires)			
Résultat global (en milliers d'euros)	Note	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Résultat net (perte)		(60 454)	(36 634)
Eléments à reclasser en résultat		-	-
Eléments à ne pas reclasser en résultat			303
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	Note 4	143	303
Autre éléments du résultat global de la période		143	303
Résultat global de la période		(60 311)	(36 331)

3. VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Tableaux de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Résultat net (perte)	(60 454)	(36 634)
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	16 760	13 155
Variation de l'impôt différé	-	(6)
Impact des aides publiques sur le résultat	(182 462)	(84 724)
Autres impacts non cash	139	
Elim. du résultat de cession et de dilution	10 346	-
Flux de trésorerie après coût de la dette et impôts	(215 671)	(108 209)
Elim. des charges financières	6 145	113
Flux de trésorerie avant coût de la dette et impôts	(209 526)	(108 096)
Effet des variation des stocks	(22 885)	(8 753)
Effet des variations des créances d'exploitation	(90 130)	(21 374)
Effets des variations des dettes d'exploitation	172 844	10 883
Effet des changements des autres débiteurs ou créanciers	(15 503)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(165 200)	127 340
Effet des changements dans la structure du groupe	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(812 910)	(371 826)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	26 066	35 483
Autres flux générés par l'investissement	(101)	(161)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(786 945)	(336 505)
Augmentation du capital		390 000
Aides publiques encaissées (cf note 6.3.3)	365 020	343 985
Emission d'emprunts	381 000	-
Remboursements d'emprunts	(1 195)	(659)
Intérêts payés	-	(113)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	744 825	733 213
Effets des variations des taux de change	-	-
Augmentation/ (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(207 320)	269 369
Trésorerie: ouverture	364 079	94 710
Trésorerie: clôture	156 759	364 079
Variation de trésorerie	(207 320)	269 369

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Résultat global de la période	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	180 000	-	(648)	-	(1 010)	178 342	178 342
Affectation du résultat	-	-	(1 010)	-	1 010	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	(36 634)	(36 634)	(36 634)
Augmentation du capital	90 000	300 000	-	-	-	390 000	390 000
Résultat global de la période	-	-	-	303	-	303	303
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	270 000	300 000	(1 658)	303	(36 634)	532 011	532 011
Affectation du résultat	-	-	(36 634)	-	36 634	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	(60 454)	(60 454)	(60 454)
Résultat global de la période	-	-	-	143	-	143	143
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	270 000	300 000	(37 989)	143	(60 454)	471 700	471 699

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 270 000 000 actions de valeur nominale 1 euro.

5. PRESENTATION DU GROUPE

La société ACC SE a été créée le 23 juin 2020 par Saft et PSA (Stellantis), ses deux actionnaires fondateurs et rejointe en mai 2022 par MBAG (Mercedes) en tant que troisième actionnaire. L'activité d'ACC (ci-après Le Groupe) est organisée autour du design, de la production et de la commercialisation de batteries pour les véhicules électriques en Europe. Le secteur des batteries pour véhicules électriques, à haute technologie et à évolution très rapide, est naissant en Europe et ACC bénéficie de l'apport de ces actionnaires, acteurs mondiaux de premier plan: l'expérience et des talents complémentaires.

- Saft, société spécialisée dans les batteries de haute technologie, est un pionnier de l'industrie et une filiale à 100% du le géant de l'énergie, TotalEnergies.
- Stellantis N.V est un des leaders mondiaux de l'industrie automobile avec son portefeuille de 14 marques (dont Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Fiat, Maserati, Opel, Peugeot...)
- Mercedes-Benz est depuis longtemps un modèle pour le transport de luxe et l'ingénierie de haute-qualité. Mercedes a rejoint ACC comme troisième actionnaire en mai 2022.

Depuis sa création, ACC a été largement soutenue par l'Europe, particulièrement par les gouvernements Français et Allemand dans le cadre de programmes d'aides publiques.

Entre 2020 et 2022, ACC a conçu et construit son centre d'excellence de R&D à Bruges (en France près de Bordeaux). Parallèlement, une usine pilote ultramoderne a été construite à Nersac (Nouvelle-Aquitaine). Le premier contrat client a été signé le 6 mai 2021 et le second a été signé le 1er novembre 2022, tous deux avec PSA AUTOMOBILES S.A (Groupe Stellantis).

L'usine pilote de Nersac (en France près d'Angoulême) a démarré son activité en 2022 avec les équipements industriels de série afin de définir, étalonner et fiabiliser la technologie des batteries vertes aussi bien pour la production d'échantillons à but interne (effort de R&D) que pour les premiers contrats clients.

En 2022, le premier « Bloc » de production, une « Gigafactory », a été construite à Billy-Berclau Douvrin (en France – région Hauts-de-France). Les équipements de production seront installés dans cette usine courant 2023 avec comme objectif le lancement de la production de modules de batteries pour le premier client début 2024.

ACC prévoit d'étendre son site de Billy-Berclau Douvrin avec la construction d'un second « Bloc » en 2025 et en créant une seconde « Gigafactory » à Kaiserlautern (Allemagne) en 2025, suivie par une troisième à Termoli (Italie) en 2026. Les décisions finales d'investissements pour ces unités sont attendus pour l'année 2023. L'objectif d'ACC est d'offrir une capacité minimum de 120GWh sur ses 3 sites avant 2030. L'investissement total du projet est estimé à 7 milliards d'euros.

Pour soutenir sa croissance et organiser le financement de ses activités futures, ACC a mis à jour sa structure d'entreprise et créé en juin 2023 une filiale, ACC Factories Europe, détenant des filiales en Allemagne et en Italie. Les actifs de Billy-Berclau Douvrin ont été transférés (transfert partiel d'actifs) le 1er octobre 2023 dans cette nouvelle structure, ainsi que la propriété des contrats d'enlèvement.

Un contrat de financement de projet a été conclu entre ACC Factories Europe et un pool de 4 banques et 3 agences de crédit à l'exportation BPI, Euler Hermes et SACE, pour financer 4,4 milliards d'euros pour la construction et l'exploitation des 5 blocs déjà décidés (BBD1, BBD2, Kaiserslautern 1 et Termoli 1-2). Ce contrat de financement de projet sans recours a été signé le 21 décembre 2023 et clôturé le 9 février 2024. Toutes ces transactions internes n'ont pas d'impact sur les états financiers de la société.

Ce sont déjà 1600 personnes en 2023 (contre 900 en 2022) qui sont dédiés à l'objectif de faire d'ACC un leader dans la production de batterie pour véhicules électriques ; et la croissance de la société va se poursuivre en 2024 principalement pour la construction et l'exploitation des premiers blocs.

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE a son siège social au 140, avenue d'Aquitaine à Bruges en France. Les comptes consolidés de la société ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 6 juin 2024.

6. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

6.1 Principes généraux

Les principes comptables essentiels qui ont été mis en œuvre dans la préparation de ces comptes consolidés sont résumés ci-dessous.

Les états financiers sont établis en continuité d'exploitation et conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») tel qu'approuvé par l'Union européenne. Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne. ACC a adopté dès sa constitution le référentiel IFRS.

Ces comptes consolidés sont présentés en euros, qui est aussi la monnaie fonctionnelle d'ACC et de ses filiales. Tous les montants figurant dans les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations IFRS publiés au Journal officiel de l'Union européenne et entrant en vigueur à partir du 1er janvier 2023 sont les suivants :

Normes, amendements et interprétations révisés applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023	Première adoption en Europe pour les exercices commençant le ou après le :
Informations à fournir sur les méthodes comptables (amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2)	2023.01.01
Définition des estimations comptables (amendements à l'IAS 8)	2023.01.01
Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (amendements à l'IAS 12)	2023.01.01

ACC ne s'attend pas à ce que ces interprétations et amendements aient un impact significatif sur ses états financiers.

Les normes, amendements et interprétations suivants des normes existantes ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe :

Nouveaux amendements et nouvelles normes et interprétations publiés par l'IAS, non encore applicables ou non adoptés par anticipation par le Groupe	Date d'entrée en vigueur IASB
Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers - Classement des passifs en courants et non courants et classement des passifs en courants et non courants - Report de la date d'entrée en vigueur (publiés respectivement le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020) et passifs non courants assortis de covenants (publiés le 31 octobre 2022).	2024.01.01
Amendements à IFRS 16 - Passifs de location dans les transactions de cession-bail (publié le 22 septembre 2022)	2024.01.01
Amendements à IAS 12 - Impôts sur le résultat - Pilier 2 de la réforme fiscale internationale (publié en mai 2023).	2024.01.01
Amendements à IAS 7 - Accords de financement (publié en mai 2023)	2024.01.01
Amendements à IAS 21 - Effet de change (publié en août 2023)	Non défini

Le Groupe analyse actuellement l'impact des normes publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'UE en décembre 2023, mais ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les normes, amendements ou interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2023.

6.2 Périmètre de consolidation

Les états consolidés du groupe contiennent ceux de la société mère, ACC SE et de toutes ses filiales.

Le groupe est composé de :

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

- Automotive Cells Company SE,
- Automotive Cells Company Factories Europe SA (« ACC Factories Europe »), créée en 2023
- Automotive Cells Company Deutschland GmbH (« ACC Deutschland »), acquise en 2020 par ACC SE dans le cadre d'une transaction avec le groupe Stellantis (ne répondant pas aux critères d'un regroupement d'entreprises selon IFRS3) afin d'exploiter la future Gigafactory de Kaiserslautern et une partie de l'activité de R&D. L'activité a commencé au deuxième trimestre 2022.
- Automotive Cells Company Italia Srl (« ACC Italia »), créée en mai 2022, afin de soutenir la future Gigafactory de Termoli et certaines activités de R&D. L'activité a démarré fin 2022. L'activité a démarré à la fin de 2022.

ACC Factories Europe est une holding :

- Les activités de production françaises à Billy-Berclau Douvrin (depuis l'apport partiel d'actifs réalisé le 1er octobre 2023).
- ACC Deutschland GmbH : Les parts d'ACC Deutschland ont été apportées à ACC Factories Europe en juin 2023.
- ACC Italia Srl : Les actions d'ACC Italia ont été apportées à ACC Factories Europe en juin 2023.

ACC Factories Europe a été créée pour séparer les actifs qui sont inclus dans le financement de la dette en discussion en 2023 (c'est-à-dire les gigafactories), des autres actifs d'ACC SE (actuellement le centre d'expertise en R&D de Bruges et l'usine pilote de Nersac), qui restent dans ACC SE.

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	31 Décembre 2023	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
	Méthode de consolidation	Méthode de consolidation	% de contrôle	% de contrôle	% d'intérêt	% d'intérêt
Automotive Cells Company	Société Mère	Société Mère	100%	100%	100%	100%
Usines de l'entreprise de cellules automobiles	Intégration global	Non créée	100%		100%	
Opel ACC GMBH	Intégration global	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ACC Italia Srl	Intégration global	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

L'ensemble des sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

Toutes les transactions et positions bilantielles entre les sociétés du groupe ont été éliminées dans le cadre de la préparation des comptes consolidés. Les montants reportés par les filiales ont été ajustés afin d'assurer l'homogénéité des principes comptables au sein de l'ensemble du groupe.

6.3 Aides publiques

En décembre 2019, la commission européenne a autorisé la France et l'Allemagne à accorder des aides publiques à ACC pour un montant maximal de 1 283 M€ dans le cadre du dispositif européen IPCEI (Important Project of Common European Interest / Projet d'Importance d'intérêt européen), accompagnant la société dans la mise en œuvre de son projet de développement et de fabrication de cellules électriques européennes. Le mécanisme d'aides IPCEI est répartie entre la France (846 M€) et l'Allemagne (437 M€).

L'État italien verse des subventions à ACC Italy. Un accord préliminaire a été conclu en mars 2022 et une lettre d'admission a été émise par les autorités italiennes en avril 2023. La procédure d'approbation pour la délivrance de la subvention italienne est en cours à la date d'arrêté des comptes.

6.3.1 Description des mécanismes d'aides publiques françaises

Le mécanisme des aides publiques françaises est reflété dans 3 contrats pour un montant total de 846 M€, signé par ACC SE, selon la décomposition suivante :

- BPI : 690 M€
- Région Hauts de France : 121 M€
- Région Nouvelle Aquitaine représentant le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : 35 M€

1. Contrat BPI

Le contrat a été signé en 2020. Les coûts éligibles (jusqu'au 31.12.2030) au sens de ce contrat sont définis comme les dépenses d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement, et relatives :

- Au centre d'expertise de Bruges et l'unité pilote de Nersac.
- A la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin.

L'aide de la BPI (690 M€) est payée en 3 tranches basées sur les jalons du projet.

- Première tranche de 75 M€ a été versée à ACC SE en 2020.
- La seconde tranche de 290 M€ a été versée à ACC SE courant 2022.
- La troisième tranche de 325 M€ a été versé à la commande d'équipements industriels pour le premier « Bloc » de Billy-Berclau Douvrin en 2023

2. Contrat Région Hauts de France

Le contrat a été signé en 2020. Le montant global de 121 M€ a été réparti entre 4 organismes :

- La Région Hauts de France
- La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin "CALL"
- La Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois, Lys, Romane "CABBALR"
- Le syndicat mixte du parc des industries Artois Flandres "SIZIAF"

Les coûts éligibles au sens de ce contrat sont définis comme des dépenses d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement et relatives la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin (localisé dans la région Hauts de France) ; coûts encourus et à encourir jusqu'au 31.12.2030.

Comme pour le contrat BPI, le versement est organisé en 3 tranches, basée sur des jalons identiques :

- Première tranche (53 M€) a été versée à ACC SE en 2020.
- Seconde tranche (53 M€) a été versée à ACC SE fin 2022

- Troisième tranche (15 M€) a été versé à la commande d'équipements industriels pour le premier « Bloc » de Billy-Berclau Douvrin en 2023

Pour les contrats BPI (section 1) et Hauts de France (section 2), les aides publiques sont versées à ACC en fonction de jalons industriels, indépendamment des dépenses engagées.

Les coûts éligibles sont approuvés à-posteriori et alloués aux montants effectivement reçus jusqu'au plafond d'aides publiques

3. Région Nouvelle Aquitaine / Contrats FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Trois contrats ont été signés pour un montant total de 35 M€.

- Contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine pour Bruges (Centre d'Expertise) : 3,5 M€ (signé le 9/12/2020)
- Contrat FEDER pour Bruges (Centre d'Expertise) : 5,5 M€ (signé le 9/02/2021)
- Contrat FEDER pour Nersac (Ligne pilote) : 26 M€ (signé le 16/02/2021)

Les dépenses relatives aux centres d'expertise (Bruges) sont financées jusqu'à 9 M€ (FEDER 5,5 M€ et Région NA : 3,5 M€).

Les dépenses relatives à l'usine pilote (Nersac) sont financées jusqu'à 26 M€ (FEDER seulement)

A l'exception d'un acompte de 1,75 M€ reçu de la Région Nouvelle-Aquitaine le 12/01/2021, tous les encaissements au titre de ces contrats sont reçus a posteriori (contrairement aux contrats BPI et Hauts de France), lorsque les coûts éligibles déclarés sont approuvés par les autorités. En 2023, ACC SE a reçu 4,3 millions d'euros de contrats FEDER.

Les contrats BPI et Hauts de France comprennent un engagement progressif en matière de création d'emplois en France, tant à Bruges/Nersac qu'à Billy Berclau-Douvrin. Les niveaux de recrutement sont actuellement en ligne avec ce régime contractuel.

6.3.2 Description des mécanismes d'aides publiques allemands

Le 19 août 2021, ACC SE a signé avec le Bundesministerium für Wirtschaft und Energie (Ministère allemand de l'Economie et de l'Energie), un contrat de subvention en faveur d'Opel ACC GmbH (désormais rebaptisée ACC Deutschland GmbH) pour un montant maximum de 436,8 M€.

Le mécanisme d'aides publiques est réparti comme suit :

- 385,7 M€ provenant du budget fédéral (plan économique du Fonds pour l'énergie et le climat - EKF)
- 51,1 M€ provenant du budget de l'Etat de Rhénanie-Palatinat

Les coûts sont éligibles sur une période s'étendant du 01.09.2021 au 31.12.2030 et sont définis comme des charges d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement, relatives à la Gigafactory de Kaiserslautern.

Les synthèses périodiques des coûts éligibles sont soumises aux autorités sur une base trimestrielle. Les aides publiques sont versées une fois les coûts déclarés validés par les autorités.

Le contrat comprend un engagement progressif de création d'emplois en Allemagne. Le business plan de la société est en ligne avec ce dispositif contractuel.

6.3.3 Synthèse des aides publiques encaissées

En milliers d'euros	31/12/2022	Reçu en 2023	31/12/2023
BPI France	365 000	325 000	690 000
Régions Hauts de France	106 000	15 000	121 000
Région Nouvelle Aquitaine	1 750	-	1 750
FEDER Bordeaux	319	1 770	2 089
FEDER Nersac	612	2 516	3 128
ACC SE	473 682	344 286	817 967
ACC Deutschland GmbH	53	2 779	2 832
Consolidation	473 735	347 065	820 800

6.3.4 Clause de retour à meilleure fortune

Les mécanismes d'aides publiques français et allemands comprennent une clause de retour à meilleure fortune.

Cette clause exige qu'un calcul soit effectué tous les 5 ans à compter du 30 juin 2026 et ce jusqu'à une période se terminant 5 ans après la fin du premier déploiement industriel, actuellement estimé à 2030-2031.

En application de cette clause, à chaque date de calcul, si la différence entre :

- Valeur actuelle nette, actualisée à 9 % (facteur d'actualisation défini contractuellement), des flux de trésorerie réels cumulés après impôts audités ex post (y compris les

dépenses d'investissement, à l'exclusion des paiements d'aides d'État et des flux de trésorerie de financement)

Et

- Valeur actuelle nette, actualisée à 9 % (facteur d'actualisation défini contractuellement), de l'aide effective reçue par ACC

est positive (l'excédent), une partie de l'excédent doit être remboursée. Dans le cas où la différence est négative, ACC remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques.

Sur la base du dernier Business Plan validé par le Conseil d'Administration en mai 2023 le mécanisme de calcul conduit à un montant négatif. Sur la base de cette analyse effectuée par le conseil d'administration, ACC estime qu'il existe une assurance raisonnable qu'ACC remplisse les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques.

En conséquence, à chaque date de clôture, les aides publiques françaises et allemandes correspondant aux coûts éligibles réels encourus au cours de la période sont traitées comme une subvention publique au sens du paragraphe 10 d'IAS 20 et la partie correspondante des aides publiques reçues est comptabilisée comme une composante des autres produits d'exploitation, compensant financièrement ces coûts éligibles qui restent classés comme charges d'exploitation (voir aussi la note 14).

Régime de propriété intellectuelle

Les contrats d'aides publiques stipulent qu'ACC s'engage à faire connaître, par l'intermédiaire du Comité de Suivi, toute décision en matière de propriété intellectuelle, en France et à l'étranger, et à ne pas procéder à l'aliénation, à la cession, à l'apport ou à la transmission de toute propriété intellectuelle sans l'accord des bailleurs de fonds.

Le cadre contractuel stipule également que, quel que soit le résultat du projet désigné par le cadre contractuel des aides publiques, ACC demeure titulaire de la propriété intellectuelle résultant de ses activités de recherche et développement et sera autorisé à réutiliser cette technologie à d'autres fins commerciales.

6.4 Immobilisations incorporelles

6.4.1 Accords de licence technique

Des accords de licence technique ont été signés avec les actionnaires de l'ACC : SAFT en 2020, PSA (Stellantis) en 2020, MBAG (Mercedes) en 2022 (licence non exclusive sur une durée de 15

ans). Les paiements de ces contrats étaient subordonnés à l'exécution de la feuille de route d'ACC :

- SAFT TLA : conditions atteintes en 2022, paiement de 10 millions d'euros par ACC en 2022, puis paiement de 10 millions d'euros en 2023.
- PSA (Stellantis) TLA : conditions atteintes en 2023, paiement de 10 millions d'euros par ACC en 2023 en conséquence, 10 millions d'euros à payer en 2024
- MBAG (Mercedes) TLA : mêmes conditions que Stellantis, paiement de 9 millions d'euros par ACC en 2023, 9 millions d'euros à payer en 2024.

ACC a considéré que chaque actif TLA doit être comptabilisé lorsque les conditions pertinentes sont remplies (2022 pour SAFT, 2023 pour PSA et MBAG). L'amortissement commence à la même date et se termine à la fin du contrat.

6.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis utilisés pour les activités de gestion d'ACC. Ces actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée.

Les durées de vie utiles suivantes sont appliquées :

- Logiciel : 3 ans

Les coûts associés à l'entretien des logiciels, i.e. les dépenses liées aux correctifs et autres mises à jour mineures ainsi qu'à l'installation, sont comptabilisées en charges lors qu'encourus.

6.4.3 Capitalisation des coûts de R&D

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement.

- La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles.
- Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité technique et financière de mener le projet de développement à son terme, qui se matérialisent notamment par l'obtention d'une lettre de nomination / un contrat du client sur le projet ;

- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs d'une valeur supérieure à sa valeur nette comptable, qui s'analyse notamment par une marge prévisionnelle du projet suffisante ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à :

- Projets d'application spécifique à un client donné reposant sur des standards génériques validés ou sur des technologies génériques approuvées par l'ACC.
 - Nouveaux produits (cellules et systèmes de batteries pour véhicules électriques) : le développement de nouveaux produits ou les améliorations apportées à des produits existants où des techniques électrochimiques, mécaniques, électroniques ou thermiques sont utilisées.
 - Associé à de nouveaux procédés : le développement de nouvelles techniques par le développement d'un nouveau procédé dans l'intention de le mettre en œuvre dans de nouveaux équipements, ou lorsqu'une amélioration est apportée à un procédé ou à un équipement existant.
 - Les coûts de développement sont essentiellement des coûts engagés pour développer des cellules et des modules de batterie, pour effectuer des tests de pré-production ou de pré-utilisation de modèles et de prototypes
 - Ces projets sont analysés au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent aux critères de capitalisation décrits ci-dessus. Les coûts engagés avant la décision officielle de développer le produit sont inclus dans les dépenses de la période. Les coûts encourus après le lancement de la production en série sont considérés comme des coûts de production.
 - Les dépenses de développement capitalisées liées à des projets qui n'ont pas encore abouti au démarrage de la production en série sont testées (test de dépréciation) au moins une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.
 - Après le début de la production en série, les dépenses de développement capitalisées sont testées au niveau des unités génératrices de trésorerie
 - Les dépenses de développement capitalisées sont amorties linéairement sur une période maximale de 10 années à compter du début de la production en série.

En 2023, les projets clients suivants sont en cours de développement :

- STLA-M SR (Stellantis) : éligible à la capitalisation depuis 2022,
- STLA-M HR (Stellantis) : éligible à la capitalisation depuis 2022,
- STLA-M V2 (Stellantis) : éligible à la capitalisation depuis 2023,
- EB586 et EB581 (MBAG) : non éligibles à la capitalisation.

Les coûts de ces développements sont principalement encourus dans ACC SE (Bruges & Nersac).

- Projets industriels (Gigafactory) : activités de développement liées à la construction et à l'équipement d'une installation industrielle afin de produire en masse des cellules ou des batteries pour les véhicules électriques.

En 2023, les projets industriels suivants sont en cours de développement.

- BBD1 : Billy-Berclau Douvrin 1st block : éligible à la capitalisation depuis 2022

- BBD2 : Billy-Berclau Douvrin 1ère tranche : éligible à la capitalisation à partir de 2023
- KL1 : Kaiserslautern 1ère tranche : éligible à la capitalisation depuis 2023
- TER12 : Termoli blocs 1 & 2 : éligible à la capitalisation à partir de 2023

Les coûts de ce développement sont principalement encourus dans les gigafactories, y compris les activités réalisées à Bruges ou à Nersac et refacturées par ACC SE à ACC Factories Europe (accords intragroupes).

ACC demeure l'unique titulaire de la propriété intellectuelle résultant de ses activités de recherche et développement

La propriété intellectuelle générée dans le cadre de certains projets ACC/MBAG (Daimler) est conservée par ACC. Cependant, Daimler dispose d'un droit non exclusif et sous-licenciable d'utilisation pour tout type d'utilisation sans restriction de temps et de lieu, ce qui inclura l'utilisation de ces droits par Daimler pour la production et le développement de ses propres produits et processus.

Les trois projets de développement énumérés ci-dessus sont admissibles au cadre d'aides publiques présenté à la section 6.3. Compte tenu de l'appréciation par ACC de l'existence d'une assurance raisonnable que la société remplisse les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques, telle qu'analysée également à la section 6.3, ACC SE a choisi de présenter l'aide correspondante en tant que « Produit Différé » au passif de l'état de la situation financière consolidée. Ce produit différé sera comptabilisé en le résultat au même rythme que l'amortissement des coûts de développement capitalisés. Le début de l'amortissement correspondra au début de la production des différents projets.

6.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement. Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

Les durées de vie utiles estimées sont les suivantes :

- Installations générales, installations diverses : 10 à 20 ans selon leur caractère industriel
- Installations techniques : 10 à 20 ans selon leur nature industrielle
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans selon leur utilisation
- Mobilier : 10 ans

Les valeurs résiduelles et la durée de vie utile des actifs sont examinées à chaque date de clôture et ajustées pour tenir compte des changements dans les avantages économiques prévus, au besoin.

Étant donné que le mécanisme de subvention du gouvernement se rapporte aux charges d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement aucune quote-part des aides publiques n'a été classée en produit différé au

titre des immobilisations corporelles ; un produit est reconnu au compte de résultat en Autres Produits d'Exploitation lorsque l'amortissement éligible des immobilisations corporelles est comptabilisé.

6.6 Dépréciation d'actifs

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le niveau le plus fin auquel des flux de trésorerie sont générés. En conséquence, certains actifs font l'objet de tests de dépréciations individuels, et d'autres sont testés, après regroupement, au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Depuis 2020, le Groupe ACC n'a identifié qu'une seule Unité génératrice de trésorerie correspondant au niveau actuel de déploiement des investissements ACC.

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur (indice de perte de valeur). Si un tel cas se présente, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation utilisé pour mesurer la valeur d'utilité est le taux qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à l'actif.

Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication qu'une perte de valeur peut avoir diminué et que la valeur comptable de l'actif a changé par rapport à la date de comptabilisation de la perte de valeur.

L'augmentation de la valeur comptable due à la reprise ne pas être supérieure à ce qu'aurait été le coût historique amorti en l'absence de dépréciation.

Au 31 décembre 2023, indépendamment de l'absence d'indice de perte de valeur, ACC a réalisé un test de dépréciation basé sur le dernier Business Plan validé par le Conseil d'Administration en mai 2022 aux bornes du périmètre correspondant au centre de R&D, à l'usine pilote de Nersac et au premier "Bloc » de Billy-Berclau Douvrin, périmètre couvrant la quasi-totalité des actifs incorporels et corporels figurant au bilan de la société. Le test de dépréciation a consisté à comparer la valeur nette des actifs moins les aides publiques connexes à la valeur d'utilité résultant du Business Plan, projetée sur 5 ans, en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (Coût Moyen Pondéré du Capital/WACC : 10,1% en 2023 vs 9% en 2022).

Ce test de dépréciation ne montre aucune indication de perte de valeur.

Le tableau suivant présente le test de sensibilité effectué sur le taux d'actualisation et le taux de marge projeté :

Sensibilité de la marge de dépréciation du capital engagé		Sensibilité du taux d'actualisation				
		11,1%	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%
	(1,0)%	(254)	(29)	222	504	823
	(0,5)%	(186)	49	311	605	938
Sensibilité à un taux d'EBITDA normatif	0,0%	(117)	127	399	706	1 054
	0,5%	(48)	204	487	807	1 169
	1,0%	20	282	576	907	1 285

Sensibilité de la valeur des fonds propres

Sensibilité à un taux d'EBITDA normatif		Sensibilité du taux d'actualisation				
		11,1%	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%
	(1,0)%	319	544	795	1 077	1 396
	(0,5)%	387	622	884	1 178	1 511
	0,0%	456	700	972	1 279	1 627
	0,5%	525	777	1 060	1 380	1 742
	1,0%	593	855	1 149	1 480	1 858

EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements

6.7 Contrat de location

Pour chacun de ses contrats, le Groupe examine s'il s'agit d'une location effective ou s'il contient une location sous-jacente. Un contrat de location est défini comme « un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif (l'actif sous-jacent) pendant un certain temps en échange d'une contrepartie ».

A la date de début d'un contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location au bilan. L'actif au titre du droit d'utilisation est calculé au coût et constitue la valeur initiale de la dette de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est classé dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de la nature de l'actif sous-jacent loué. Les dettes de location ont été incluses dans les emprunts courants et non-courants.

Le Groupe amortit les actifs relatifs au droit d'utilisation linéairement à partir de la date de début du contrat jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, telle que spécifiée dans le contrat.

À la date d'entrée en vigueur, le Groupe évalue la dette de location à la valeur des loyers impayés à cette date, actualisés sur la base du taux d'endettement marginal du Groupe. Après l'évaluation initiale, la dette sera réduite des paiements effectués et augmentée des intérêts. Elle est réévaluée pour tenir compte de tout nouveau contrat ou modification de contrat, ou s'il survient des changements dans les paiements fixes réels. Lorsque la dette locative est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans le résultat net si l'actif au titre du droit d'utilisation est déjà nul.

Le groupe comptabilise les impôts différés sur la différence temporaire créée au cours de la période.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur en utilisant les simplifications pratiques prévues par la norme. Ainsi, au lieu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location, les paiements y afférents sont comptabilisés en charges en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

6.8 Immobilisations financières

Les actifs financiers correspondent à des dépôts douaniers et immobiliers.

6.9 Emprunts, fournisseurs et comptes rattachés

Les passifs financiers d'ACC comprennent les emprunts, les dettes commerciales, les autres créditeurs et les instruments financiers dérivés.

Les emprunts, les dettes fournisseurs et les autres créditeurs sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

6.10 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires.

6.11 Capital, réserves et paiements des dividendes

Le capital social représente la valeur nominale des actions qui ont été émises.

Les réserves consolidées comprennent les résultats reportés pour toutes les périodes antérieures.

Les distributions de dividendes payables aux actionnaires sont incluses dans les « autres passifs » lorsque les dividendes ont été approuvés lors d'une assemblée générale avant la date de clôture. Toutes les transactions avec les actionnaires de la société mère sont enregistrées séparément dans les capitaux propres.

6.12 Avantages postérieurs à l'emploi et avantages sociaux à court terme

ACC offre des avantages postérieurs à l'emploi par le biais de régimes à prestations définies en France. Le régime à prestations définies définit le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite en fonction de son ancienneté et du dernier salaire. L'obligation légale de toute prestation incombe à ACC.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidée des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (DBO en anglais) à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs de couverture.

La DBO est estimée annuellement par la direction avec l'aide d'actuaire indépendants. L'estimation de ses obligations au titre des prestations après-retraite est fondée sur les taux standard d'inflation et de mortalité. L'anticipation spécifique d'ACC concernant les augmentations salariales futures est également prise en considération. Les facteurs d'actualisation sont déterminés avant chaque fin d'année par référence aux obligations de sociétés de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et dont les échéances sont similaires à celles du passif de retraite correspondant.

Les coûts de service du plan à prestations définies du Groupe sont inclus dans les charges de personnels.

Les frais d'intérêt liés aux obligations au titre des prestations de retraite sont inclus dans les frais financiers et toutes les autres charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi sont incluses dans les charges de personnels ».

Les gains et pertes résultant de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net pour les exercices ultérieurs.

Les avantages sociaux à court terme, y compris les congés, sont considérés comme des passifs courants et sont évalués au montant non actualisé. ACC est engagé à payer les droits acquis et non encore utilisés.

6.13 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les engagements actuels résultant d'un événement passé sont susceptibles d'entraîner une sortie de ressources économiques d'ACC et que ces montants peuvent être estimés de manière fiable. Le moment ou le montant de la sortie peuvent encore être incertains. Une obligation actuelle découle de l'existence d'un engagement juridique ou implicite résultant d'événements passés

Les provisions sont évaluées sur la base du montant estimatif des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle, sur la base des éléments de preuve les plus fiables disponibles à la date de clôture, y compris les risques et incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées à leur valeur actuelle, lorsque la valeur temporelle de l'argent est significative.

6.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires

ACC applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » depuis la constitution de la société en 2020. Cette norme établit un modèle en cinq étapes pour déterminer quand reconnaître les produits des activités ordinaires et pour quel montant.

Le principe général du modèle est que toutes les entreprises doivent reconnaître les produits des activités ordinaires pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

Les produits des activités ordinaires comprennent principalement les ventes de produits finis ainsi que les ventes de prototypes demandés par les clients et pour lesquels les clients restent responsables de la conception.

Ils sont enregistrés à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur la plupart des risques et avantages liés à la propriété et n'a plus le contrôle effectif des biens transférés (départ usine (EXW) pour les produits finis). Les ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue, moins les rabais, ristournes et autres taxes de vente et droits de douane.

ACC SE a conclu les contrats suivants :

- 2 contrats avec PSA Automobiles (aujourd'hui STELLANTIS Automobiles SA), filiale de Stellantis NV, datés de 05/2021 et 11/2022
- 2 contrats avec MBAG, datés de 05/2023.
-

En vertu de ces contrats, la société a identifié les obligations de performance suivantes :

- La livraison de pièces de présérie (prototypes) à la demande de Stellantis dont Stellantis est responsable de la conception et qui seront utilisées par le constructeur pour tester ses véhicules et la conception de sa batterie.
- Livraison de pièces standard
- Livraison de pièces détachées.

6.15 Impôt sur le résultat

Les charges d'impôts dans le compte de résultat d'ACC comprennent les impôts sur le résultat imposable et les variations des impôts différés pour l'exercice qui ne sont pas comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les impôts sur le résultat imposable de l'exercice sont calculés sur la base du taux d'imposition en vigueur dans le pays concerné. S'ils sont jugés applicables, les impôts sont ajustés sur la base des actifs et passifs d'impôts différés des exercices précédents.

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale. Les actifs d'impôts différés n'ont été reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour compenser les différences temporaires déductibles. Les impôts différés ont été calculés au taux d'imposition légal en vigueur à la date du bilan. Au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022, au 31 décembre

2021, la société ne reconnaît pas d'actifs d'impôts différés résultant de reports déficitaires, en l'absence de visibilité suffisante et d'historique de résultats positifs.

6.16 Conversion en devise étrangère

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société mère et des filiales.

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe concernée, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la réévaluation des éléments monétaires libellés en devises aux taux de change de fin de période sont comptabilisés en résultat net.

6.17 Estimations comptables significatives et jugements

Lors de la préparation des états financiers, la direction formule un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent :

- la probabilité de remboursement des aides publiques
- l'évaluation et la durée de vie utile des actifs opérationnels, corporels et incorporels (y compris les coûts de développement capitalisés)
- l'évaluation des coûts éligibles rentrant dans le champ des aides publiques
- la capacité à respecter les engagements définis dans les contrats d'aides publiques

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les principales variations des actifs incorporels en 2023 concernent les éléments suivants :

- 102,5 millions d'euros liés à la capitalisation des coûts de R&D (voir §6.4.2)
- 48 millions d'euros liés à TLA (Technical License Agreement) conclue avec SAFT, Stellantis et MBAG

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2023
Valeurs brutes					
Recherche et développement	25 342	102 527	-	225	128 094
Concession, brevets et droits similaires	3 327	-	(172)	58 600	61 754
Immobilisations incorporelles en cours	13 878	55 915	-	(58 662)	11 130
Total	42 546	158 442	(172)	163	200 979
Amortissements/Dépréciations					
Recherche et développement	(3)	(3)	-	-	(5)
Concession, brevets et droits similaires	(1 287)	(3 584)	28	-	(4 844)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	(1 290)	(3 587)	28	-	(4 849)
Valeurs nettes					
Recherche et développement	25 339	102 525	-	225	128 089
Concession, brevets et droits similaires	2 039	(3 584)	(145)	58 600	56 910
Immobilisations incorporelles en cours	13 878	55 915	-	(58 662)	11 130
Total	41 256	154 855	(145)	163	196 129

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2023
s brutes					
Terrains	25 096	685	-	13 889	39 669
Aménagements	10	-	-	-	10
Constructions	110 615	177	(5 144)	6 869	110 910
Installations techniques, matériel & outillages	33 890	0	(27)	8 630	42 718
Matériel de bureau	438	-	(15)	22	445
Matériel de transport	-	-	-	16	16
Matériel informatique	2 056	-	-	495	2 551
Droits d'utilisation	7 151	4 639	-	280	12 069
Immobilisations corporelles en cours	303 200	643 698	-	(28 215)	918 682
Avances sur immobilisations corporelles	44 542	9 909	(4 988)	(257)	49 206
Total	526 997	659 107	(10 174)	339	1 176 276
Amortissements/ Dépréciations					
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagements	(1)	(1)	-	-	(1)
Matériel de transport	-	(2)	-	-	(2)
Constructions	(7 715)	(6 839)	-	-	(14 555)
Installations techniques, matériel & outillages	(4 240)	(4 333)	5	-	(8 569)
Matériel de bureau	(60)	(62)	0	-	(122)
Matériel informatique	(734)	(699)	-	-	(1 432)
Droits d'utilisation	(1 335)	(1 097)	-	(11)	(2 443)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Total	(14 085)	(13 033)	5	(11)	(27 124)
Valeurs nettes					
Terrains	25 096	685	-	13 889	39 669
Aménagements	10	(1)	-	-	9
Constructions	102 900	(6 662)	(5 144)	6 869	97 963
Installations techniques, matériel & outillages	29 650	(4 333)	(22)	8 630	33 924
Matériel de bureau	377	(62)	(15)	22	323
Matériel de transport	-	(2)	-	16	14
Matériel informatique	1 322	(699)	-	495	1 118
Droits d'utilisation	5 816	3 542	-	269	9 627
Immobilisations corporelles en cours	303 200	643 698	-	(28 215)	918 682
Avances sur immobilisations corporelles	44 542	9 909	(4 988)	(257)	49 206
Total	512 912	646 074	(10 169)	328	1 149 152

En 2023, les principales variations des immobilisations corporelles concernent :

- les investissements réalisés pour le bâtiment et les équipements du 1er bloc de la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin.
- premières commandes de bâtiments et d'équipements pour le 2e bloc à Billy-Berclau Douvrin
- premières études et travaux préliminaires à Kaiserslautern
- achat d'un terrain à Termoli et premières études
- amélioration du bâtiment et des équipements du centre de R&D et de l'usine pilote de Nersac

9. CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser une dette locative pour les contrats de location à court terme (contrats de location d'une durée prévue de 12 mois ou moins) ou pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements effectués en vertu de ces contrats sont passés en charges selon la méthode linéaire. De plus, certains paiements de loyers variables

ne peuvent pas être comptabilisés comme des dettes de location et sont donc comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les charges relatives aux paiements non inclus dans l'évaluation du passif locatif s'élèvent à 4 755 k€ en 2023 et sont classifiés en charges externes dans le P&L d'ACC (cf. note 24).

Ceux-ci correspondent à :

• Contrats de faible valeur :	397 k€
• Contrats à court terme :	1 436 k€
• Immobilisations incorporelles :	452 k€
• Services complémentaires (assurance, maintenance...) :	1 250 k€
• Autres contrats non éligibles à IFRS 16	284 k€

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les montants concernent les dépôts douaniers et immobiliers.

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	31 Décembre 2023
Valeurs brutes			
Autres immobilisations financières	247	101	348
Total	247	101	348
Valeurs nettes			
Autres immobilisations financières	247	101	348
Total	247	101	348

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

11. STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	31 Décembre 2023
Valeurs brutes				
Stocks: m.p et autres consommables	9 357	27 126	-	36 483
Stocks: en-cours	513	-	(513)	-
Stocks : produits finis/ semi finis	20	363	-	382
Total	9 889	27 489	(513)	36 865
Dépréciations				
Stocks: m.p et autres consommables	(266)	(4 091)	-	(4 357)
Stocks: en-cours	-	-	-	-
Stocks : produits finis/ semi finis	-	-	-	-
Total	(266)	(4 091)	-	(4 357)
Valeurs nettes				
Stocks: m.p et autres consommables	9 090	23 036	-	32 126
Stocks: en-cours	513	-	(513)	-
Stocks : produits finis/ semi finis	20	363	-	382
Total	9 623	23 398	(513)	32 508

L'augmentation des stocks en 2023 est principalement due au démarrage des activités de préproduction de Billy Berklee Douvrin.

12. CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIF CIRCULANT

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	Moins d'un an	Plus d'un an
Valeurs brutes				
Créances clients et comptes rattachés	8 080	5 192	8 080	-
Créances sur impôts (hors impôts sur les bénéfiques)	105 704	23 887	105 704	-
Créances sur salaires et charges sociales	(128)	55	(128)	-
Autres créances	9	1 225	9	-
Charges constatées d'avance	648	1 955	648	-
Impôts différés actifs	6	6	-	6
Frais d'émission d'emprunt - courant	15 503	-	15 503	-
Total	137 952	32 319	137 946	6
Dépréciations				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Comptes courants groupe actif	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Valeurs nettes				
Créances clients et comptes rattachés	8 080	5 192	8 080	-
Créances sur impôts (hors impôts sur les bénéfiques)	105 704	23 887	105 704	-
Créances sur salaires et charges sociales	(128)	55	(128)	-
Autres créances	9	1 225	9	-
Charges constatées d'avance	648	1 955	648	-
Impôts différés actifs	6	6	-	6
Frais d'émission d'emprunt - courant	15 503	6	15 503	-
Total	137 952	32 325	137 946	6

Tous les actifs courants ont une échéance inférieure à 3 mois et sont libellés en euros. Ils ne sont pas échus et ne sont pas dépréciés. La valeur comptable nette des créances clients est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

En 2023, le solde des créances commerciales et des comptes connexes est principalement dû à l'année suivante. L'augmentation est principalement due à

- Facturations à Mercedes conformément aux bons de commande signés en 2023 pour 4,8 millions d'euros.
 - Prototypes livrés à Stellantis pour 1,5 million d'euros, conformément au contrat conclu avec Stellantis (contrat d'achat de matériaux directs, conditions spécifiques).
 - Vente de déchets suite aux travaux de démolition pour 0,2 million d'euros
 - 1 million d'euros sur les factures à émettre (0,5 million d'euros sur les frais de résiliation du contrat Von Roll 1,5 million d'euros conformément à l'accord de résiliation: 500K€ seront supportés par Stellantis et €0.5 million sur les ventes de ferrailles).
- Le solde des créances fiscales concerne la TVA pour 74 millions d'euros, y compris le remboursement de la TVA pour 52 millions d'euros et 21,7 millions d'euros sur la TVA déductible (dont 19,6 millions d'euros sur les factures à recevoir). Le Groupe estime qu'il n'y a pas de risque à terme sur les remboursements de TVA. Les délais sont très longs depuis fin 2022, mais les remboursements ont toujours fini par aboutir.

Sur les frais d'émission d'emprunts :

- 15,5 millions € sont liés au coût des conseillers pour l'émission de l'emprunt.

13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Trésorerie en banque	156 759	364 079
Equivalent de trésorerie en banque	-	-
Trésorerie nette	156 759	364 079

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en Note 3 de ces états financiers.

14. PRODUITS DIFFERES

Étant donné l'existence d'une clause de remboursement dans le mécanisme d'aides publiques et conformément à l'IAS 20 paragraphes 24 et suivants, ACC SE a décidé de présenter les aides correspondantes sous forme de revenus différés dans les passifs de l'état la situation financière consolidée. Ainsi, les coûts de développement pouvant être capitalisés en application de la norme IAS 38 ont été capitalisés et la R&D éligible en application des mécanismes d'aides publiques a donné lieu à la reconnaissance de revenus différés qui seront reversés en compte de résultat au prorata de l'amortissement des coûts de développement. Ils s'élèvent à 105 millions d'euros au 31 décembre 2023.

15. AIDES PUBLIQUES ET EMPRUNTS

15.1 Aides publiques

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Aide Cumulative reçu	473 735	820 800
Partie reconnue comme d'exploitation ou du produit différé	172 919	417 317
Subventions publiques cumulées nettes	300 816	403 483

15.2 Emprunts courants et non-courants

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Taux fixe
Dettes sur contrats de location	5 815	9 761	1 286	3 530	4 945	9 761
Autres emprunts et dettes assimilées	-	387 145			387 145	387 145
Subventions gouvernementales	300 815	403 483			403 483	403 483
Total emprunts et dettes financières	306 630	800 389	1 286	3 530	795 573	800 389

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

En milliers d'euros	31 Decembre 2022	31 Decembre 2023	< 1 year	1-5 years	> 5 years
Dettes de location	5 815	9 761	1 286	3 530	4 945

16. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES, ET AUTRES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	Moins d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 726	112 228	112 228
Dettes fiscales et sociales	11 331	40 555	40 555
Revenus reportés	-	95 732	95 732
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	47 859	54 931	54 931
Total autres dettes	94 917	303 448	303 448

L'augmentation des dettes est proportionnelle à l'augmentation du niveau d'activité.

Les dettes fiscales et de sécurité sociale sont cohérentes avec l'augmentation des effectifs en 2023.

L'augmentation de la TVA due est cohérente avec les ventes de l'année 2023, en particulier avec la refacturation des coûts d'ACC SE à ACC FE (accords intra-groupe pour les coûts centraux, d'achat et de licence).

17. PROVISIONS NON-COURANTES

Les provisions non-courantes correspondent uniquement à la provision pour engagements de retraite. Le groupe n'a pas de litiges en cours avec des tiers.

Un rapprochement du DBO du Groupe avec les montants présentés dans l'état de la situation financière consolidée pour chacune des périodes de reporting est présenté ci-dessous :

Mouvement des obligations au titre des régimes à prestations définies

en milliers d'euros	31 Decembre 2023
Obligation au titre des prestations définies au 1er janvier	1 551
Coût financier	50
Coût des services rendus au cours de l'exercice	123
Coût des services passés	(58)
Gains ou pertes actuariels	(84)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2023	1 581

La valeur actualisée du DBO a été mesurée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Pour déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

Hypothèses actuarielles

Âge de la retraite	dans l'hypothèse d'un départ volontaire au moment où l'on atteint le taux plein de la sécurité sociale
Taux de rotation	5,43%
Table de mortalité	INSEE 2019-2021 Female (metropolitan France) INSEE 2019-2021 Male (metropolitan France)
Taux d'augmentation salariale attendu	2,5% à 4,5%

Selon la maturité

Maturité	2023	2022	Variation
1.0	3,73%	3,17%	0,56%
2.0	3,21%	3,28%	-0,07%
3.0	3,12%	3,30%	-0,18%
4.0	3,12%	3,36%	-0,24%
5.0	3,12%	3,39%	-0,27%
6.0	3,08%	3,39%	-0,31%
7.0	3,02%	3,37%	-0,35%
8.0	2,99%	3,35%	-0,36%
9.0	2,99%	3,35%	-0,36%
10.0	3,02%	3,35%	-0,33%
12.0	3,11%	3,38%	-0,27%
15.0	3,21%	3,40%	-0,19%
20.0	3,29%	3,30%	-0,01%

18. IMPOTS DIFFERES ET IMPOT COURANT

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	Variation
Impôts différés actif	6	6	-
Total Net	6	6	-

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte de résultat se rapporte à la variation de l'impôt différé. Également se référer à la note 6.15.

En milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Coûts de recherche et de développement	6 332	6 332
Contrats de location	22	21
Engagements de retraite	111	76
Report des déficits	123 039	21 083
Prêts	-70 459	-27 505
Immobilisations corporelles	-2 474	
Amortissement de l'actif d'impôt différé	-56 566	
Impôts différés actif net (passif)	6	6

Le montant des pertes reportées non comptabilisées s'élève à 102 millions d'euros en créances fiscales.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Résultat avant impôts	(60 454)	(36 640)
Taux d'impôts applicable en France (en %)	25,00%	25,00%
Imposition théorique	(15 114)	(9 160)
Effets de:		
Autres différences permanentes	(45 391)	375
Déficit reportable non reconnu	60 511	8791
Produit (Charge) d'impôts sur les bénéfices	6	6
Taux d'impôt effectif (en %)	-0,01%	-0,02%

19. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
France	11 372	4 218	42
Exportation	343	-	-
Total	11 715	4 218	42

En 2023, les recettes se rapportent principalement à :

- La ventes de prototypes à Stellantis conformément au contrat d'achat de matériel direct Conditions spécifiques pour 3,4 millions €.
- La vente d'études R&D à Mercedes pour le projet EB581 et le projet EB586 pour 4,2 millions d'euros.
- La vente de ferraille pour 1,3 million d'euros.

20. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Gains de change	256	-
Quote part d'aides publiques correspondants aux coûts	175 032	84 724
Autres produits d'exploitation	1 301	1 412
Total des autres produits d'exploitation	176 589	86 136

En 2023, les autres produits d'exploitation correspondent principalement à la part des subventions publiques compensant les coûts éligibles.

21. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Salaires	(52 629)	(20 496)	(12 720)
Charges sociales	(17 196)	(8 326)	(5 211)
Autres charges de personnel	(1 701)	(615)	(1 992)
Aides à l'emploi	-	7	-
Total des charges de personnel	(71 526)	(29 429)	(19 924)

Fin décembre 2023, le nombre total de salariés est de 1 395 (contre 624 en 2022). L'effectif moyen pour 2023 est de 1 049 (contre 411 en 2022).

L'augmentation des dettes est cohérente avec l'augmentation des effectifs en 2023.

22. IMPOTS ET TAXES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Taxes sur les salaires	(1 526)	(1 000)
Autres taxes	(965)	(1 250)
Total impôts et taxes	(2 491)	(2 250)

23. ACHATS CONSOMMES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Achats de matières premières	(44 341)	(19 910)
Variation des stocks de matières premières	27 126	16 404
Achats d'études	(231)	(57)
Autres achats	(1 769)	(651)
Achats d'équipements et de fournitures non stockés	(13 517)	(8 531)
Achats de marchandises	(355)	
Production stockée	(150)	528
Total achats consommés	(33 237)	(12 217)

Les achats ont augmenté de 23 millions d'euros, principalement en raison du démarrage des activités de pré-production à Billy Berclau Douvrin 1 (matières premières et consommables) et de la poursuite des achats d'équipements pour Billy Berclau Douvrin 1 et 2.

24. CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Charges de location	(4 804)	(1 895)
Assurances	(3 996)	(1 874)
Honoraires	(7 922)	(5 352)
Déplacements	(3 494)	(2 890)
Charges bancaires	(84)	(347)
Autres achats externes	(94 420)	(57 205)
Total charges externes	(114 721)	(69 563)

La section « Autres achats et services externes » comprend principalement des dépenses telles que les frais de location, les services juridiques, les frais de comptabilité et d'audit.

L'augmentation des "Autres charges externes" en 2023 reflète une activité accrue liée au démarrage de l'usine pilote de Nersac et à la construction du premier bloc de l'usine gigafactory de Billy Berclau, ainsi qu'à la conception et à la préparation des futurs blocs d'autres gigafactories. Le Groupe a examiné ces coûts de 98 millions d'euros (et pour les autres années) et a conclu qu'ils n'étaient pas capitalisables selon la norme IAS 16.

En 2023, la répartition des principales "Autres charges externes" est la suivante :

- 52 millions d'euros pour les sous-traitants (27 millions d'euros en 2022)
- 9 millions d'euros pour le personnel détaché des actionnaires
- 8 millions d'euros pour les études
- 12 millions d'euros pour les frais de déplacement et de transport
- 4 millions d'euros pour les frais de formation et de recrutement.

25. DEPRECIATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(16 584)	(13 046)
Dotations sur la provisions pour retraite	-	(98)
Dépréciation sur les immos en cours et les produits finis	(4 091)	(266)
Dot./Amt & Dépr. sur Immobilisations	(20 674)	(13 411)
Reprises de provisions	-	-
Reprises de provisions	-	-

L'amortissement des bâtiments et des équipements du centre d'expertise en R&D à Bruges a commencé en 2021.

L'amortissement des bâtiments et des équipements de l'usine pilote à Nersac a commencé en 2022. L'augmentation des amortissements en 2023 reflète une année complète d'amortissement pour les actifs de Nersac et la mise en service d'équipements supplémentaires à Bruges et à Nersac.

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits financiers		
Gains de change	256	-
Other financial revenues	1 518	-
Autres produits financiers (charges)	1 774	-
Charges financières		
Charges d'intérêts sur contrats de location	(6 162)	(113)
Pertes de change	(441)	-
Charges d'emprunt	(6 603)	(113)
Résultat financier	(4 829)	(113)

27. PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- Stellantis et ses filiales (Stellantis NV, Groupe PSA, Stellantis Auto SAS)
- Mercedes-Benz et ses filiales (MBAG)
- TotalEnergies et filiales (TotalEnergies SE, SAFT Levallois, SAFT Bordeaux, SAFT America, TotalEnergies Gaz et Electricité France)

	Solde fournisseurs	Solde clients	Factures reçues	Factures émises
Stellantis Group	343	1 508	23 837	3 407
TotalEnergies Group	215	0	16 515	-
Mercedes Group		4 966	19 458	4 366
Total	558	6 474	59 811	7 773

Tous les montants du bilan et du compte de résultat sont exprimés en milliers d'euros.

28. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le conseil d'administration ne perçoit pas de jetons de présence.

Les dépenses allouées directement ou indirectement aux dirigeants sont les suivantes (10 personnes) :

Montant des rémunérations de toute nature	Valeur des avantages en nature	Total	Autres frais	Total des dépenses
2 891 577	26 209	2 917 786	194 545	3 112 331

Et elles étaient au titre de 2022 :

Montant des rémunérations de toute nature	Valeur des avantages en nature	Total	Autres frais	Total des dépenses
3 456 774	225 390	3 682 164	799 509	4 481 673

Les dirigeants clés représentent les 10 rémunérations les plus élevées du groupe. Aucun membre du COMEX ne fait partie d'ACC Factories Europe, d'ACC Deutschland GmbH ou d'ACC Italia S.R.L.

29. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le Groupe n'a pas de litiges en cours auprès de tiers.

Les engagements hors bilan sont les suivants :

En milliers d'euros			Consolidés
Garanties reçues contrats de construction/equipement			60 217
Engagement des financeurs publics - IPCEI:			462 012
FEDER- Nouvelle Aquitaine Region		28 032	
Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie et Land de Rhénanie-Pfalz		433 979	
Garanties de la société mère - remboursement de subventions :			757 979
Stellantis NV		255 993	
TotalEnergies Holdings SAS		255 993	
MB Group AG		256 993	
Total des engagements reçus			1 290 208
Préfecture du Pas de Calais - Passif environnemental			548
Remboursement des subventions :			820 800
Bpifrance		690 000	
Haut de France Region		121 000	
FEDER - Nouvelle Aquitaine Region		6 968	
Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie et Land de Rhénanie-Pfalz		2 832	
Total des engagements donnés			821 348

Les garanties reçues sur les contrats de construction et d'équipement concernent principalement le remboursement des acomptes.

30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Financement du projet de cloture financière

Le financement du projet, visant à financer la construction des cinq premiers blocs d'ACC en France, en Allemagne et en Italie, a été signé le 21 décembre 2023 entre ACC Factories Europe et plusieurs prêteurs. Le closing a eu lieu le 9 février 2024.

Dans le cadre du financement de ce projet :

- Sept lignes de crédit ont été convenues pour un montant maximum de 4,4 milliards d'euros. 3 facilités sont couvertes par des agences de crédit à l'exportation (BPI, Euler Hermes, SACE).
- Un swap de taux d'intérêt a été conclu lors du bouclage financier pour couvrir une partie substantielle des trois lignes de crédit couvertes.

Quatre banques ont souscrit la totalité du montant de l'engagement. Le processus de syndication a commencé.

Deux accords intragroupes supplémentaires entre ACC SE et ACC Factories Europe (ou ses filiales ACC Deutschland et ACC Italia) ont été signés (accord de licence technique, accord d'assistance technique).

Deuxième convention d'actionnaires modifiée et mise à jour

Une nouvelle version du pacte d'actionnaires d'ACC SE a été signée en février afin de :

- Modifier la gouvernance en fonction des apports de fonds propres prévus
- S'adapter aux exigences du financement du projet
- Prendre acte de la dernière version du Business Plan

Augmentation des fonds propres

Comme convenu dans le cadre du financement du projet, les augmentations de capital suivantes ont été réalisées début 2024 pour ACC SE :

- 330 M€ en janvier 2024 : conversion du prêt d'actionnaires de SAFT, Stellantis et Mercedes Benz AG (110 M€ chacun)
- 300M€ en janvier 2024 : augmentation de capital en numéraire dédiée à Stellantis
- 210M€ en avril 2024 : augmentation de capital en numéraire dédiée à Stellantis et Mercedes Benz AG (105 M€ chacun)
- 50 M€ en mai 2024 : : augmentation de capital en numéraire dédiée à Stellantis et Mercedes Benz AG (25 M€ chacun)

Le Groupe devra revoir sa stratégie pour ajouter de nouvelles chimies de cellules à faible coût à son portefeuille, en réponse à une évolution de la demande du marché vers des véhicules électriques à batterie à moindre coût, dans un environnement très dynamique. Le financement du projet devra être revu en fonction de l'évolution de la stratégie du groupe.

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

Société Européenne au capital de 475 384 606 euros

Siège social : 140, avenue d'Aquitaine 33520 Bruges

884 638 586 R.C.S. Bordeaux

(ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

1 Situation et activités de la Société, de ses filiales et des sociétés contrôlées

La Société, constituée le 17 juin 2020, a continué à développer son activité d'étude, conception et développement de cellules et de modules pour batteries, principalement pour applications automobiles. Les activités de fabrication et de vente ont été cédées à sa filiale Automotive Cells Company Factories Europe SA, créée lors de cet exercice, comme précisé ci-dessous.

1.1.1 Faits marquants et principales activités

Au fur et à mesure de sa croissance, les règles et procédures nécessaires à la structuration de la Société se mettent en place. La Société suit la feuille de route correspondant à la stratégie validée lors de sa création.

Au-delà des contrats commerciaux signés en 2022 avec Stellantis Auto SAS (ex-PSA Automobiles SA), des contrats commerciaux ont été signés en mai 2023 avec Mercedes-Benz AG également. La Société est sollicitée pour de nouvelles consultations et de nouveaux contrats commerciaux sont attendus.

Les travaux pour la création d'un laboratoire de test (Bâtiment P3) au sein du centre de recherche et de développement situé à Bruges (France) ont commencé.

En date du 5 juin 2023, la Société a créé une filiale française, Automotive Cells Company Factories Europe SA, société anonyme à conseil d'administration, au capital initial de 37 000 EUR, sise à Bruges, enregistrée sous le numéro 953 567 658 R.C.S. Bordeaux (« ACC FE »), dans le but de gérer les activités de production et de commercialisation des gigafactories du Groupe en France, Allemagne et Italie. À ces fins, ACC FE a bénéficié lors de sa création, de l'apport de l'ensemble des titres des sociétés Automotive Cells Company Italia S.r.l. (« ACC Italia ») et Automotive Cells Company Deutschland GmbH (« ACC Deutschland »), et à partir du 1^{er} octobre 2023, de l'apport d'actifs et transfert du personnel du site de Billy-Berclau Douvrin.

La construction du premier bloc de la gigafactory de Billy-Berclau Douvrin s'est achevée. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 30 mai 2023. La première des trois unités de production du site a commencé à produire depuis fin 2023, avec les premières cellules de batterie sorties des chaînes de production et les premiers modules du premier contrat client livrés en décembre 2023. Une montée en cadence est programmée pour s'achever fin 2024. Cette première unité de production représente un investissement de 850 000 000 EUR, permettant la production de masse de cellules et modules d'une technologie de batterie performante développée au centre R&D de Bruges, grâce à un procédé industriel mis au point et testé dans l'usine pilote de Nersac depuis 2020.

En parallèle, le chantier de construction du deuxième bloc est en cours. Le permis de construire a été obtenu fin juillet 2023. Les premiers travaux ont débuté en août 2023. Ce deuxième bloc, accolé au premier, présente des dimensions globalement similaires. La mise en service du deuxième bloc de la gigafactory de Billy-Berclau Douvrin est prévue courant 2025.

Pour permettre la construction de la gigafactory en Italie, la Société et sa filiale ACC FE ont autorisé l'acquisition par ACC Italia d'un ensemble immobilier situé sur la commune de Termoli aux termes d'un acte authentique signé avec Stellantis Europe S.p.A. en date du 19 juillet 2023.

Les études d'ingénierie pour le premier bloc de Kaiserslautern (Allemagne) et le double bloc de Termoli (Italie) ont été lancées.

Les travaux de recherche et développement progressent sur les différentes générations de cellules.

Le projet de financement par dette initié mi-2022, relatif aux blocs 1 et 2 de la gigafactory de Billy-Berclau Douvrin, au double bloc de Termoli et au premier bloc de Kaiserslautern, a été finalisé fin 2023 au bénéfice d'ACC FE et de ses filiales (le « Financement »). Il prévoit une enveloppe maximale de 4 400 000 000 EUR qui seront tirés progressivement, puis remboursés jusqu'à fin 2036. Les principaux documents du financement ont été signés le 21 décembre 2023. La levée de certaines conditions suspensives et la réalisation des opérations de couverture de taux ont permis de clôturer la transaction le 9 février 2024.

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élevait à 270 000 000 EUR, représenté par 270 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 EUR chacune.

La Société compte 809 salariés à fin 2023 avec un effectif salarié moyen de 851,67.

Le Groupe a atteint un effectif salarié moyen de 1.090,33 en 2023 qui se décompose comme suit :

	ACC SE	ACC FE	ACC Deutschland	ACC Italia
Effectifs	851,67	169	54,83	14,83

1.1.2 Progrès réalisés / difficultés rencontrées

Les progrès réalisés sont décrits dans la section précédente.

La Société s'attache à exécuter les actions conformément au budget et à la stratégie validés par le conseil d'administration. Dans cette mise en œuvre, la Société a su gérer les difficultés opérationnelles inhérentes à tout projet ambitieux, y compris un rythme de recrutement particulièrement élevé. Les événements en Ukraine se sont traduits par des hausses sur les coûts des matières premières et de l'énergie. A cette exception, aucune autre difficulté n'a été rencontrée par la Société.

1.1.3 Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Le Groupe est exposé à la volatilité des prix des matières premières (lithium, manganèse, nickel, cobalt...) et de l'énergie, notamment liée à la crise en Ukraine, ainsi qu'aux effets de l'inflation. L'impact de ces fluctuations sur le résultat reste cependant limité dans l'absence d'une production industrielle et grâce à une politique d'achats rigoureuse.

Le risque de liquidité du Groupe est faible, compte tenu des apports en capital des actionnaires, des subventions octroyées par les Etats et collectivités français et allemands et du Financement.

1.2 Activités en matière de recherche et de développement

Les activités en matière de recherche et de développement sont essentiellement réalisées par la Société (sites de Bruges et Nersac). Les travaux de recherche et développement progressent sur les différentes générations de cellules.

Les différents partenariats mis en place depuis la création de la Société se sont prolongés, notamment les *joint development programs* avec Saft axés sur la Génération 3+ et Génération 4/4+ ; avec le CEA sur la Génération 3+.

Dans le cadre du dispositif européen de l'IPCEI, la Société a intensifié ses relations avec 2 membres du dispositif pour créer un consortium industriel européen sur la *solid state battery*. Dans ce même cadre, la Société continue de privilégier ses collaborations avec 14 partenaires académiques par le biais notamment du lancement de 3 thèses scientifiques.

Pour l'année 2023, les accords stratégiques conclus en 2022 sur le *solvent free process*, le perfectionnement mécanique du pack batterie et la charge rapide des batteries avec des fournisseurs de matériaux chimiques ont été maintenus et de nouveaux ont été réalisés sur les mêmes axes de développement.

La Société a également réitéré son programme « *Technology Day* », un évènement réunissant partenaires industriels et de recherche afin d'encourager l'innovation auprès de la Société ce qui a permis d'initier des travaux avec 12 d'entre eux.

Par ailleurs une activité de recherche et développement a également lieu au sein d'ACC FE, sur le site de Billy-Berclau Douvrin. Cette activité, liée à l'activité de production (recherche et développement applicative), est marginale et différente de celle ayant lieu au sein de la Société.

Enfin, les activités de recherche et développement en Allemagne initiées en 2022, conformément aux dispositifs de subvention octroyés à ACC Deutschland, se sont poursuivies.

2 Présentation des comptes annuels et résultats

2.1 Examen des comptes et résultats

2.1.1 Méthode d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France.

2.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est égal à 65 832 993 EUR en 2023 contre 5 378 784 EUR en 2022. Il correspond aux revenus générés par la vente d'études, de prototypes de cellules/modules et à la refacturation intragroupe des services délivrés par ACC SE à ses filiales.

2.1.3 Résultat et proposition d'affectation

Le résultat net est une perte de 157 093 722 EUR dont les principales composantes sont les suivantes :

	2023 (en EUR)	2022 (en EUR)
Résultat exploitation	(155 021 304)	(117 179 535)
Résultat financier	(1 232 258)	45 768
Résultat exceptionnel	(840 160)	170 143
Impôts	0	0
	(157 093 722)	(116 963 623)

Concernant le résultat de l'exercice, il est proposé son affectation au compte de report à nouveau.

2.1.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, il est précisé que la Société a supporté 809 096 EUR de dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice écoulé. Les provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice s'élèvent à 168 070 EUR.

2.2 **Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Les activités de la Société telles que décrites plus haut ont induit une forte croissance des charges. Ainsi :

- Les achats de matières premières et consommables s'élèvent à 57 993 802 EUR contre 19 517 733 EUR en 2022, reflétant l'approvisionnement nécessaire aux tests et à la production des prototypes de cellules à Bruges et à Nersac.
- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 151 818 389 EUR contre 80 724 531 EUR en 2022, correspondant principalement aux dépenses d'énergie, au recours à la sous-traitance, aux études externes, au recours au personnel détaché, aux dépenses de voyage et de recrutement, dus à l'accroissement de l'activité.
- Les charges de personnel s'élèvent à 86 688 780 EUR contre 42 579 330 EUR en 2022, reflétant la croissance des effectifs en 2023.

- Une dotation aux provisions pour obsolescence de 972 632 EUR a été constatée sur le stock de matières premières en 2023.
- Les investissements réalisés au Centre d'Expertise de Bruges, à la ligne pilote de Nersac portent l'actif immobilisé net de 552 564 069 EUR à 1 431 332 382 EUR dont 68 661 200 EUR de frais de développement activés pour les projets clients en cours, 58 000 000 EUR de redevances versées aux actionnaires au titre des contrats de licence, 720 329 649 EUR de valorisation des titres d'ACC FE détenus par ACC SE, 93 724 544 EUR de constructions, 33 947 344 EUR d'installations techniques et équipements industriels et 115 594 605 EUR d'immobilisations corporelles en cours relatives aux constructions et équipements.
- Les subventions reçues en 2023 s'élèvent à 344 286 187 EUR amenant le cumul des subventions reçues à 817 967 702 EUR.
- Le capital social s'élève à 270 000 000 EUR en 2023.
- La trésorerie au 31 décembre 2023 s'élève à 36 099 697 EUR.

2.3 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, il est présenté un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la Société ou l'absorption par celle-ci d'une autre société, s'ils sont inférieurs à cinq :

NATURE DES INDICATIONS	2023	2022	2021	2020
I. - Situation financière en fin d'exercice :				
a) Capital social €	270 000 000	270 000 000	180 000 000	32 000 000
b) Nombre d'actions émises	270 000 000	270 000 000	180 000 000	32 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-
II. - Résultat global des opérations effectives :				
a) Chiffre d'affaires HT €	65 832 993	5 378 784	771 238	-
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions €	-130 799 718	-104 187 553	-50 355 695	-10 708 999
c) Impôts sur les bénéfices €	-	-	-	-
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions €	-157 093 721	-116 963 623	-53 812 513	-10 715 858
e) Montant des bénéfices distribués € (1)	-	-	-	-
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :				
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions €	N/A	N/A	N/A	N/A
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions €	N/A	N/A	N/A	N/A
c) Dividende versé à chaque action € (1)	N/A	N/A	N/A	N/A
IV. - Personnel :				
a) Nombre de salariés	809	624	257	67
b) Montant de la masse salariale €	60 036 974	29 535 124	12 720 437	953 801

c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) €	26 651 806	13 044 206	5 458 819	414 798
(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires, il est indiqué le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le conseil d'administration, le cas échéant.				
(2) Le résultat des opérations réduit à une seule action est de présentation obligatoire pour les sociétés cotées selon les normes IFRS. Lorsqu'applicable, si le nombre des actions a varié au cours de la période de référence, les résultats indiqués sont adaptés et les opérations ayant modifié le montant du capital sont rappelées.				

3 Présentation des comptes consolidés

Le périmètre de consolidation est composé de la Société et de sa filiale directe ACC FE, elle-même consolidant ses deux filiales directes, ACC Deutschland et ACC Italia (collectivement, le « Groupe »).

3.1 Examen des comptes et résultats

3.1.1 Méthode d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (IFRS).

3.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 11 715 000 EUR en 2023 contre 4 217 750 EUR en 2022. Il correspond aux revenus générés par la vente d'études, de prototypes et de cellules/modules et de produits résiduels.

3.1.3 Résultat

Le résultat net consolidé est une perte de 60 454 128 EUR, comprenant une perte d'exploitation de 55 625 000 EUR.

3.2 Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière

Les activités du Groupe telles que décrites plus haut ont induit une forte croissance des charges, partiellement compensée par les montants de subventions reconnus en résultat.

- Les achats de matières premières, consommables et matériel s'élèvent à 33 237 000 EUR contre 20 430 148 EUR en 2022, reflétant principalement l'approvisionnement nécessaire aux tests et à la fabrication des prototypes de cellules à Bruges et à Nersac, et à la montée en cadence de la production de cellules et de modules du premier bloc à Billy-Berclau Douvrin.

- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 112 914 000 EUR contre 72 894 858 EUR en 2022, correspondant principalement aux dépenses d'énergie, au recours à la sous-traitance, aux études externes, au recours au personnel détaché, aux dépenses de voyage et de recrutement, dus à l'accroissement de l'activité.
- Les charges de personnel s'élèvent à 71 526 000 EUR contre 43 213 466 EUR en 2022, reflétant la croissance des effectifs en 2023.
- Le total des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions s'élève à 20 674 000 EUR contre 13 410 613 EUR en 2022 ; il correspond aux mises en service du Centre d'Expertise de Bruges et de l'usine pilote de Nersac.
- L'impact en résultat 2023 des montants précités est diminué d'un montant total de 25 450 000 EUR au titre de la capitalisation de frais de développement pour les projets clients et industriels en cours.
- Un montant de 175 032 000 EUR de subventions a été reconnu en résultat en 2023, contre 84 724 000 EUR en 2022.
- Les investissements réalisés en 2023 liés au Centre d'Expertise de Bruges, à la ligne pilote de Nersac et à l'usine de Billy-Berclau Douvrin portent l'actif immobilisé net de 554 416 120 EUR à 1 344 389 570 EUR dont 128 102 000 EUR de frais de développement activés, 1 071 418 000 EUR de couts de construction et équipements des usines, et 58 000 000 EUR de redevances versées aux actionnaires au titre des contrats de licence.
- La trésorerie consolidée au 31 décembre 2023 s'élève à 156 759 000 EUR.

4 Evolution prévisible

4.1 Perspectives

Le Groupe poursuit son développement au travers de la construction d'un deuxième bloc à Billy-Berclau Douvrin, des études préalables à la construction de l'usine de Kaiserslautern (Allemagne) et de l'usine de Termoli (Italie), dont les permis de construire ont été obtenus en décembre 2023 et en février 2024 respectivement. Le Groupe a l'intention de confirmer son calendrier industriel et sa stratégie de construction fin 2024-début 2025 en Italie et en Allemagne.

Le recrutement a continué tout au long de l'année 2023 conformément aux prévisions. Des actions visant à améliorer l'efficacité des ressources existantes ont été également mises en place.

Au-delà des contrats commerciaux signés en 2023, le Groupe est sollicité pour de nouvelles consultations et de nouveaux contrats commerciaux sont attendus.

D'autres partenariats stratégiques (R&D, industriel, IT) sont en cours d'étude.

4.2 Risques et incertitudes

Le Groupe devra adapter sa stratégie pour ajouter à son portefeuille de nouvelles chimies de cellules à faible coût, en réponse à l'évolution de la demande du marché vers des véhicules électriques à batterie moins coûteux, dans un contexte très dynamique.

Des tests critiques doivent continuer et démontrer la performance de nos produits et des process de production associés.

Des risques de prix et de pénurie pour les achats du Groupe sont également probables.

Le Groupe pourrait également être exposée à des difficultés de recrutement face à des besoins en croissance rapide et à un marché de l'emploi dynamique.

Le Groupe a poursuivi en 2023 la démarche de cartographie des risques initiée en 2022 visant à déterminer les principaux risques auxquels il est exposé, leur impact et les actions de maîtrise de ces risques.

5 Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-4, I du Code de Commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	≥91 jours	Total
Nb de factures concernées	1040	148	155	90	612	2045
Montant TTC €	10 402 563	-2 465 826	1 905 930	45 061	371 999	9 515 729
% des achats TTC	4,5%	-1,1%	0,8%	0%	-0,2%	4%
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon les fournisseurs - délais contractuellement convenus					

La décomposition des dettes fournisseurs pour l'exercice 2022 était de :

	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	≥91 jours	Total
Nb de factures concernées	813	121	52	24	145	1 157
Montant TTC €	37 645 333	484 284	50 751	-137 000	1 585 512	39 628 880
% des achats TTC	28,9%	0,4%	0%	-0,1%	1,2%	30,4%
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon les fournisseurs – délais contractuellement convenus					

Au 31 décembre 2023, les créances clients s'élèvent à 6 771 913 EUR. Au 31 décembre 2022, les créances clients s'élevaient à 5 192 010 EUR non encore échues.

	Non échu	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	≥91 jours	Total
Nb de factures concernées	37	7	9	4	24	81
Montant TTC €	6 211 648	-841 277	376 892	104 937	919 713	6 771 913
% Total ventes TTC	5,6%	-0,8%	0,3%	0,1%	0,8%	6%
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Selon les clients – délais contractuellement convenus					

6 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

6.1 Augmentation du capital social de la Société

Par décision de l'assemblée générale mixte en date du 19 janvier 2024, le capital social de la Société a été porté de 270 000 000 EUR à 463 846 146 EUR à travers trois augmentations de capital successives. Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire, soit par versement en espèces, soit par voie de compensation de créances.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2024, le capital social de la Société a été porté de 463 846 146 EUR à 475 384 606 EUR à travers une augmentation de capital additionnelle. Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire par versement en espèces uniquement. La même assemblée générale a également concédé une délégation de compétence au conseil d'administration pour décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par apports en numéraire d'un montant maximum de 50 000 000 EUR.

6.2 Projet de Financement

Les principaux documents du projet de Financement par dette initié mi-2022, relatif aux blocs 1 et 2 de la gigafactory de Billy-Berclau Douvrin, au double bloc de Termoli et au premier bloc de Kaiserslautern, ont été signés le 21 décembre 2023. La levée de certaines conditions suspensives et la réalisation des opérations de couverture de taux ont permis de clôturer la transaction le 9 février 2024. Immédiatement avant cette date, des suretés réelles et personnelles ont été consenties aux prêteurs du Financement. Cela inclut notamment de nantissements, d'hypothèques et d'engagements donnés sur des garanties d'emprunt, consentis par ACC FE et ses filiales pour la plupart, mais certains par la Société également. Le projet de Financement devra être adapté en fonction de l'évolution de la stratégie du Groupe.

6.3 Subventions en Allemagne

En vertu du dispositif *Temporary Crisis and Transition Framework* (« TCTF ») approuvé par la Commission Européenne, ACC Deutschland a obtenu une subvention en date du 16 mai 2024 pour le premier bloc de l'usine de Kaiserslautern. Le montant de l'aide maximale accordée se situe aux environs de 150 000 000 EUR.

6.4 Subventions en Italie

A la demande d'ACC Italia, les autorités italiennes ont autorisé en date du 17 avril 2024 l'application du régime TCTF au projet Termoli (3 blocs) ce qui entraîne la suppression la condition suspensive concernant la notification individuelle et l'approbation de l'aide accordée par la Commission Européenne. À l'exception de l'exemption de notification à la Commission Européenne, le montant de l'aide, le périmètre du projet Termoli (3 blocs) et les autres conditions restent inchangés.

6.5 Gouvernement d'entreprise

Par une décision en date du 7 mars 2024, le conseil d'administration de la Société :

- après avoir pris acte de la démission de Monsieur Olivier Bourges, a décidé de coopter Madame Béatrice Foucher en qualité d'administrateur de la Société pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Olivier Bourges, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025. Cette dernière a également été désignée en qualité de président du conseil d'administration de la Société pour la durée restant à courir du mandat de président de Monsieur Olivier Bourges, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 ;
- après avoir pris acte de la démission de Monsieur Christian Müller, a décidé de coopter Monsieur Jean Personnaz en qualité d'administrateur de la Société pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Christian Müller, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 ;
- a constaté la démission de Monsieur Cédric Duclos de son mandat d'administrateur.

7 Prises de participations, filiales et succursales

7.1 Changement de dénomination sociale d'Opel ACC GmbH

Par décision de l'assemblée générale d'Opel ACC GmbH en date du 5 janvier 2023, la filiale a changé sa dénomination sociale en : Automotive Cells Company Deutschland GmbH.

7.2 Augmentation du capital social d'ACC Italia

Par décision de l'assemblée générale d'ACC Italia en date du 24 mars 2023, le capital social de la filiale a été porté de 1 000 EUR à 2 000 000 EUR.

Par ailleurs, les fonds propres d'ACC Italia ont été augmentés de 8 000 000 EUR fin 2023, par conversion d'une partie du prêt d'actionnaire consenti par ACC FE.

7.3 Subventions en Italie

Invitalia, agence gouvernementale italienne pour l'attraction des investissements et le développement des entreprises, a approuvé le 14 avril 2023 le projet présenté par ACC Italia relatif à la réalisation du projet industriel de Termoli et de deux projets de recherche et développement dans la même région. L'aide d'état maximale accordée est de 256 000 000 EUR.

7.4 Création d'une filiale française

En date du 5 juin 2023, la Société a créé une filiale française, Automotive Cells Company Factories Europe SA, au capital social initial de 37 000 EUR, dans le but de gérer les activités de production et de commercialisation des gigafactories du Groupe en France, Allemagne et Italie.

À cette fin, la Société a cédé à ACC FE par voie d'apport partiel d'actifs (i) la totalité des parts qu'elle détenait dans ses deux filiales, ACC Deutschland et ACC Italia, et (ii) tous les éléments d'actif de la branche autonome d'activité française de production et de commercialisation de cellules et modules, dont le site de Billy-Berclau Douvrin, son personnel et les contrats afférents à ladite activité.

8 Renseignements généraux sur la Société

8.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société était de 270 000 000 EUR, composé de 270 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR chacune. A cette date, les actions ordinaires étaient détenues à 33,33% par Mercedes Benz AG, 33,33% par Saft EV SAS, 16,665% par Opel Automobile GmbH et 16,665% par Stellantis Auto SAS.

8.2 Filiales et succursales

Au 31 décembre 2023, la Société a une filiale directement contrôlée à 99,99 % :

- Automotive Cells Company Factories Europe SA, société anonyme de droit français au capital de 196 699 EUR, sise à Bruges au 140 avenue d'Aquitaine (33520), enregistrée sous le numéro 953 567 658 R.C.S. Bordeaux.

En application de l'article L 232-1 II du Code de Commerce, il est précisé que la Société n'a pas de succursale.

8.3 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2023, la participation des salariés au capital de la Société est de 0%.

9 Commissaires aux comptes

9.1 Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports sur les comptes de l'exercice 2023, établis par le commissaire aux comptes, sont à la disposition des actionnaires de la Société.

9.2 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la Société sont :

- La société Ernst & Young Audit : commissaire aux comptes titulaire.

Il a été nommé par l'assemblée générale du 6 août 2020 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

10 Déclaration de performance extra-financière

Le Groupe a procédé conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de Commerce à la revue de ses principaux enjeux extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité dans le cadre d'une approche par les risques et opportunités.

Ces informations sont fournies en Annexe II du présent rapport de gestion. Elles couvrent les activités de l'ensemble des filiales de la Société.

Une sélection d'informations publiées, dont la liste et les conclusions figurent en Annexe III du présent rapport de gestion, font l'objet de travaux de vérification par la société Ernst & Young Audit.

11 Gouvernement d'entreprise

11.1 Organe de direction

Par une décision en date du 6 août 2020, le conseil d'administration :

- a décidé d'opter pour une dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société ;
- a nommé Monsieur Yann Vincent directeur général de la Société.

Par décision en date du 25 juillet 2023, le conseil d'administration a constaté que le mandat de président de Monsieur Cédric Duclos était arrivé à son terme et a décidé de nommer Monsieur Olivier Bourges en qualité de président du conseil d'administration pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2025 sur les comptes du dernier exercice clos.

Monsieur Yann Vincent a été renouvelé dans ses fonctions de directeur général par décision du conseil d'administration en date du 11 septembre 2023, pour une durée de deux ans.

11.2 Liste des mandataires sociaux et de leurs mandats ou fonctions

La liste des mandataires sociaux et de leurs mandats ou fonctions durant l'exercice 2023 est jointe en Annexe I des présentes.

11.3 Rémunérations et indemnités

En 2023, aucune rémunération ou indemnité n'a été versée aux membres du conseil d'administration au titre de leurs fonctions de mandataire social.

11.4 Convention entre dirigeant ou actionnaire significatif et la Société

Des conventions dites « réglementées » sont intervenues ou ont été poursuivies entre la Société et ses mandataires sociaux ou ses actionnaires en 2023, et ont fait l'objet d'une information au commissaire aux comptes.

12 Délégations en matière d'augmentation de capital

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires pour les augmentations de capital de la Société.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'YV', written in a cursive style.

Yann Vincent
Directeur Général

**ANNEXE I : LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS
EN 2023**

Stéphane Michel	01/03/2021	30/06/2023	2026	Administrateur	Saft Groupe	Président
					TotalEnergies Electricité et Gaz France	Président du conseil d'administration et Administrateur
					TotalEnergies SE	Membre du COMEX
					TE H2	Président du conseil d'administration et Administrateur
					Automotive Cells Company Factories Europe SA	Administrateur
Cédric Duclos	06/07/2022	30/06/2023	2024	Administrateur	Saft Groupe	Directeur Général
					Saft EV SAS	Président
	06/07/2022		2023	Président du conseil d'administration	Tadiran Batteries Ltd.	Chairman of the Board
	Automotive Cells Company Factories Europe SA				Président du conseil d'administration et Administrateur	
Olivier Bourges	06/08/2020	30/06/2023	2024	Administrateur	DongFeng Peugeot Citroën Automobile Sales Company Ltd.	Supervisory Director
					25/07/2023	2024
	FCA US LLC		Director			
	DongFeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd.		Director			
	Automotive Cells Company Factories Europe SA		Président du conseil d'administration et Administrateur			
Christian Müller	06/08/2020	30/06/2023	2024	Administrateur	PSA AVTEC Powertrain Private Limited	Director
					Automotive Cells Company Factories Europe SA	Administrateur
Yann Vincent	06/08/2020	11/09/2023	2025	Directeur Général	Automotive Cells Company Deutschland GmbH	Managing Director
					Automotive Cells Company Italia S.r.l.	Administrateur Unique
					Automotive Cells Company Factories Europe SA	Directeur Général

Alexandre Nediger	12/05/2022		2025	Administrateur	<p>Mercedes-Benz AG</p> <p>Mercedes-Benz Group China Ltd.</p> <p>Mercedes-Benz Research & Development Tel Aviv Ltd.</p> <p>Sila Nano Technologies Inc.</p> <p>Mercedes-Benz Grund Services GmbH</p> <p>Mercedes-Benz Verwaltungsgesellschaft für Grundbesitz mbH</p> <p>HERE International B.V.</p> <p>Automotive Cells Company Factories Europe SA</p>	<p>Vice President Corporate Development</p> <p>Member of the Board of Directors</p> <p>Member of the Board of Directors</p> <p>Member of the Board of Directors</p> <p>Chairman of the Supervisory Board</p> <p>Chairman of the Supervisory Board</p> <p>Member of the Supervisory Board</p> <p>Administrateur</p>
Andreas Friedrich	12/05/2022		2025	Administrateur	<p>Mercedes-Benz AG</p> <p>Arena2036 e.V. University of Stuttgart</p> <p>Accumotive GmbH & Co. KG</p> <p>Automotive Cells Company Factories Europe SA</p>	<p>Vice President Joint Battery Development & Industrialization – Member of the Executive Board</p> <p>Chairman of the Board of Management</p> <p>Gesellschafter - Member of the Supervisory Board</p> <p>Administrateur</p>

ANNEXE II : DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Sommaire

Introduction	2
Modèle d'affaires	2
Démarche RSE.....	4
Gouvernance RSE	8
Analyse de matérialité et évaluation des risques RSE.....	9
Méthodologie et périmètre des indicateurs de performance extra-financière.....	19

Introduction

La mission d'ACC est d'accélérer la transition vers une mobilité durable et abordable pour tous, en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Notre objectif est d'innover et de fournir des cellules et des modules performants, tout en contribuant à la transition industrielle et environnementale vers une mobilité plus propre.

Modèle d'affaires

NOS RESSOURCES



1339

salariés fin 2023 / 45 nationalités



3

Gigafactories en 2025



900 M€

de fonds propres

1,3 Mrd €

d'aides publiques
françaises et allemandes

4,4 Mrd €

de dette en 2024

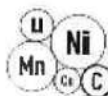


43

brevets déposés

32 %

des équipes ACC
fin 2023 dédiées
à l'innovation
et à la R&D



5

matériaux
stratégiques
(Lithium, Nickel,
Manganèse, Cobalt,
Graphite)

NOS RÉSULTATS ET NOS OBJECTIFS



2 800

emplois créés fin 2024,
incluant les sous-traitants

7 000

emplois créés fin 2030



120 GWh

en 2030



320 GWh

sécurisés

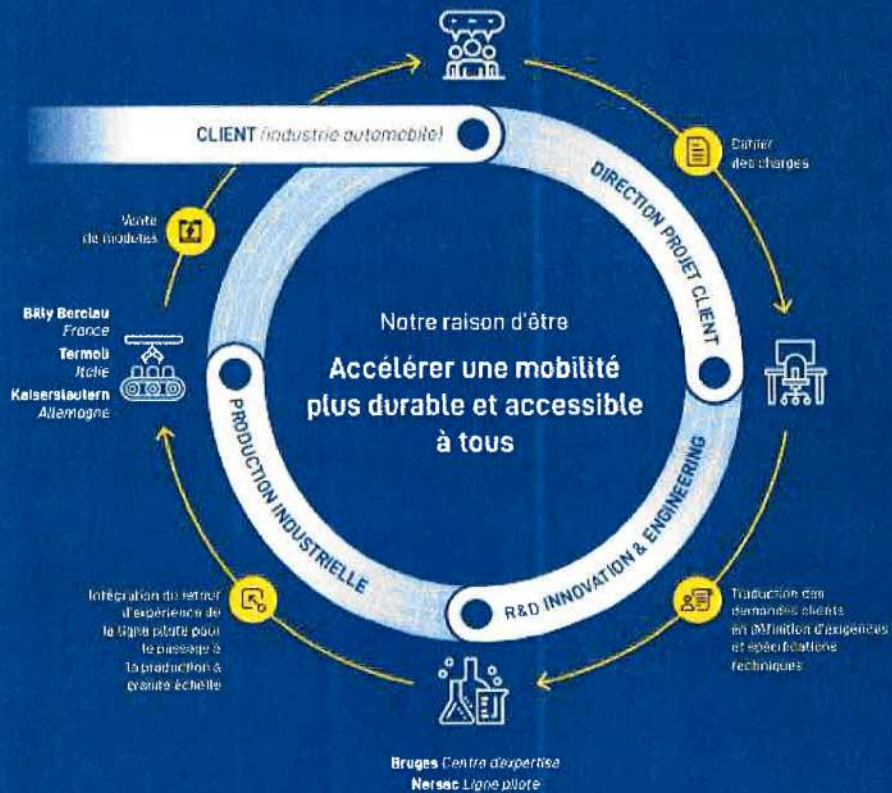
Progrès sociétal :

- **Souveraineté technologique de l'Europe et partage de connaissances** (par exemple financement à terme de 5 PhD par an).
- **30 à 40 millions de tonnes équivalent CO₂ évitées** (véhicules électriques équipés de batteries ACC).*

- **Reconversion de sites industriels existants** : aide à la mutation industrielle de 3 sites automobiles impactés par la transition énergétique.
- **Localiser 70 % des fournisseurs directs (Bill of Materials) en Europe d'ici 2025.**
- Développement de nouvelles formations et compétences.

*Calcul effectué à partir de données clés provenant d'agences de référence - Carbone 4 (consommation d'énergie pour les véhicules électriques en kWh/100km, émissions de CO₂ relatives à la production des batteries, puissance des packs batterie), Adema (facteurs d'émission du gaz à effet de serre), SEA (facteurs d'émission électrique France, Allemagne, Italie), ainsi que des projections de volumes ACC à partir de 2030 pour 9 tracts à pleine capacité. Sont exclus de ce calcul les émissions relatives au changement d'état lors de la production d'énergie fossile et à la production pour les packs batterie en A et B de vie.

Notre modèle d'affaires



FONCTIONS SUPPORTS

Achats > Supply Chain > Qualité > IT > Data > Direction RH > Direction financière > Secrétariat général

Démarche RSE

L'approche de la responsabilité sociale des entreprises (« RSE ») d'ACC est ancrée dans l'analyse du cycle de vie des batteries, qui identifie les principaux impacts environnementaux et sociaux. ACC a une vision globale des attentes de ses parties prenantes – clients, fournisseurs, employés et leurs représentants, élus et riverains, autorités, communautés locales et organisations non gouvernementales (« ONG »), partenaires professionnels, actionnaires, financeurs publics.

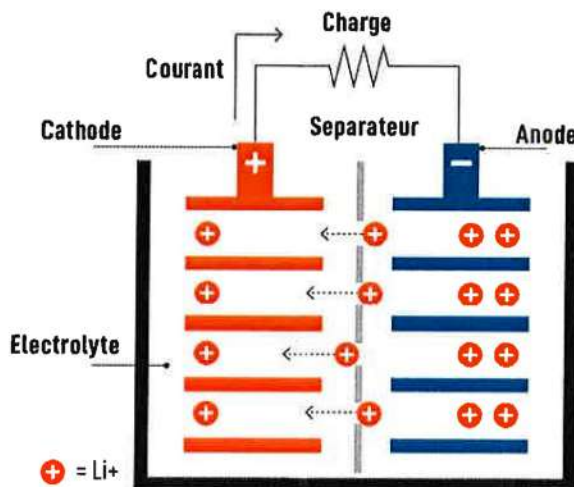
1. Les métiers d'ACC

ACC conçoit les produits et les procédés, produit des cellules et les assemble en modules vendus aux constructeurs automobiles, qui vont finaliser le pack batterie à monter directement sur les véhicules

Le projet d'entreprise d'ACC prévoit deux grandes phases de développement :

Phase 1 : Une phase de recherche et développement qui s'appuie sur deux sites en Nouvelle-Aquitaine : le Centre d'expertise (recherche et développement) de Bruges d'une part et l'usine test de Nersac d'autre part. L'ensemble permet de concevoir et tester des cellules et modules de batteries à la pointe de la performance (réalisation de prototypes avant la mise en production dans nos usines, puis leur mise en œuvre industrielle dans les gigafactories). L'objectif est aussi de trouver des solutions techniques pour fabriquer des batteries au bilan carbone meilleur que celui des produits concurrents et de les valider ensuite en situation réelle.

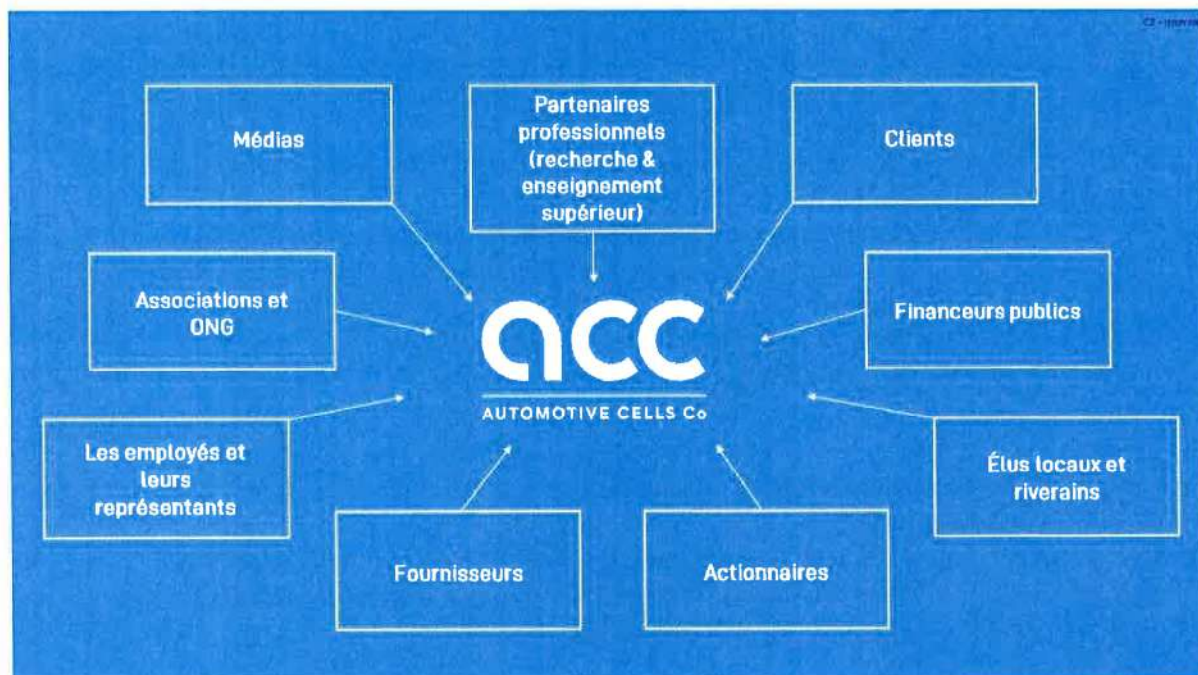
Phase 2 : Une phase industrielle, avec la construction de trois usines de production en grande série : d'abord à Billy-Berclau en France, puis dans un second temps à Kaiserslautern en Allemagne, et enfin à Termoli en Italie, avec une capacité estimée de production totale d'au moins 2 millions de batteries par an (120 GWh) en 2028-2030.



2. ACC a inscrit son modèle d'affaires au sein de 8 tendances sectorielles principales

- Une pression forte sur les ressources minérales (métaux) stratégiques nécessaires à la fabrication des batteries pour toutes leurs applications : automobile mais aussi informatique, énergie... et l'intensification de la concurrence pour y accéder
- Les impacts sociaux et sociétaux de l'extraction et du traitement de ces métaux (conditions de travail, pollution...) de l'extraction et du traitement de ces métaux qui entraînent une pression accrue des parties prenantes pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement « responsables », basées sur la traçabilité et la transparence
- La restriction progressive de l'usage des véhicules thermiques alors que le véhicule électrique reste très coûteux pour la plupart des automobilistes et nécessite par ailleurs des améliorations en termes de performances techniques : autonomie, vitesse et infrastructures de recharge...
- La batterie représente 40% du coût du véhicule électrique en moyenne et concentre l'essentiel de son impact environnemental
- La production de batteries est fortement consommatrice d'eau et d'énergie, dans un contexte de prix élevés de l'énergie, et son empreinte carbone associée est non négligeable
- La fin de vie et le recyclage des batteries restent des préoccupations majeures, avec des améliorations attendues en termes de seconde vie et de récupération des matières premières
- Dans le cas spécifique d'ACC, une obligation de rendre compte de sa façon d'utiliser les subventions publiques accordées pour le développement du projet et de respecter ses engagements dans le cadre de l'IPCEI
- En Europe : contribuer à la réindustrialisation et au développement d'un écosystème européen de batteries responsable.

3. Les parties prenantes d'ACC



4. Les piliers de la stratégie RSE d'ACC

Face à ces enjeux, ACC a structuré sa démarche autour de 4 piliers, représentés ci-dessous.

Partant de l'ambition d'ACC et de sa raison d'être, cette démarche est structurée **autour des 4 piliers** suivants :



➤ Pilier 1 : Eco-conception et innovation

○ Engagement :

- Concevoir des procédés de fabrication et des produits toujours plus performants techniquement et toujours plus respectueux de l'environnement.
- Développer un modèle circulaire, grâce à des produits qui peuvent être réparés, réutilisés ou recyclés, qui intègrent une part toujours plus importante de matériaux d'origine recyclée, et en travaillant à l'allongement de la durée de vie des produits.

○ Axes d'action :

- Utilisation de matériaux éco-compatibles et optimisation de la chimie.
- Optimisation du design de nos produits dans l'objectif d'utiliser moins de matières premières et de diminuer le poids et le volume de nos modules.
- Des procédés de fabrication plus vertueux.
- Des produits qui durent dans le temps.

➤ Pilier 2 : Approvisionnement responsable

○ Engagement :

- Mettre en place et garantir une chaîne d'approvisionnement équitable, transparente et durable qui permette de réduire notre impact environnemental de manière continue.

- **Axes d'action :**
 - Définition de critères RSE pour ACC et ses fournisseurs dans le cadre de la charte des achats responsables et d'un questionnaire RSE fournisseur.
 - Partenariat avec EcoVadis : formalisation d'une politique d'Achats Responsables, formation des acheteurs, évaluation et accompagnement des fournisseurs pour une montée en compétences et pour s'assurer de leur performance sur nos exigences RSE.
 - Prise en compte de nos exigences RSE dans les « sourcing committees ».
 - À terme, audits sur sites fournisseurs.
 - Formalisation d'un programme « Devoir de vigilance » dans la chaîne d'approvisionnement.

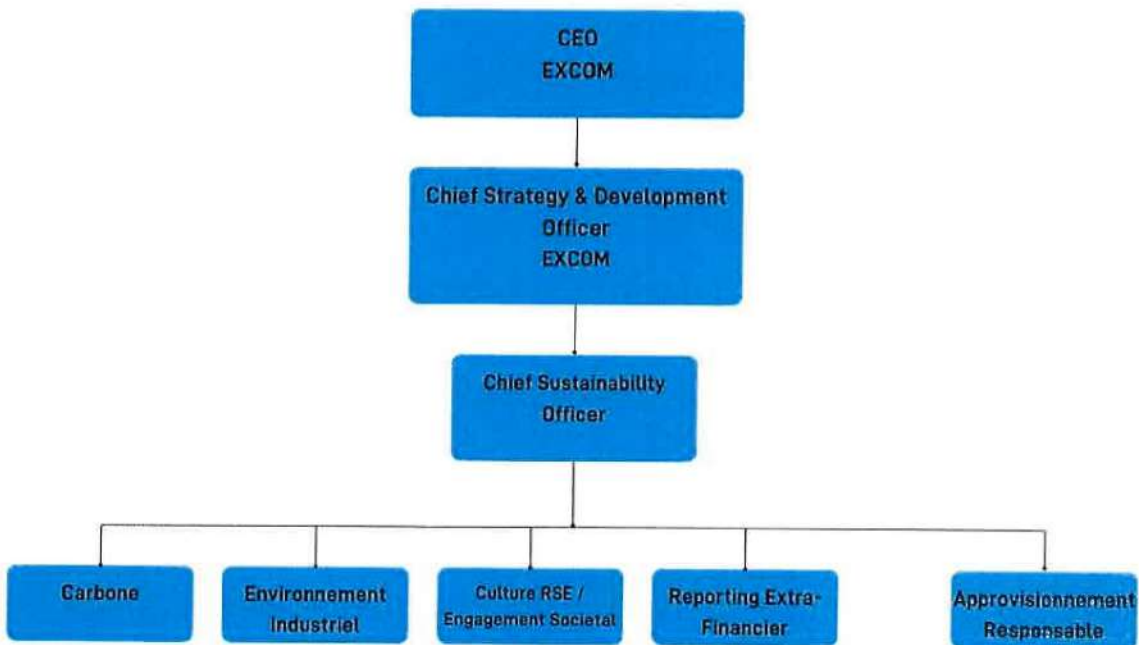
- **Pilier 3 : Environnement de travail attrayant et développement des collaborateurs**
 - **Engagement :**
 - Contribuer au développement et au renforcement d'une main d'œuvre hautement qualifiée à la fabrication de cellules grâce à une formation et un perfectionnement adéquat.
 - Favoriser la motivation et un environnement propice à l'engagement pour nos salariés.
 - **Axes d'action :**
 - Déploiement de matrices de compétences ACC par filière professionnelle pour structurer nos recrutements et nos actions de développement RH.
 - Déploiement de formations pour tous sur les fondamentaux de la vie en entreprise (RSE, anticorruption, sécurité...) et de formations spécifiques pour répondre aux besoins des métiers et au développement managérial.
 - Déploiement d'une plateforme de formation en ligne.
 - Un cycle de négociations a débuté en 2022 avec les représentants du personnel sur l'ensemble des sujets relatifs au travail et à la vie dans l'entreprise.
 - Réalisation d'une enquête de satisfaction des salariés début 2023, qui sera reconduite chaque année (avec une emphase sur les risques psychosociaux).

- **Pilier 4 : Ecosystème européen industriel et académique de la batterie**
 - **Engagement :**
 - Contribuer à la réindustrialisation et au développement d'un écosystème européen des batteries responsable.
 - Partager toutes les connaissances non protégées par la propriété intellectuelle avec l'industrie et la communauté scientifique.

- **Axes d'action :**
 - Utiliser la reconversion de sites industriels déjà existants (construction de nos trois gigafactories sur des sites industriels automobiles existants) voir page ci-contre.
 - Relocaliser la chaîne d'approvisionnement en Europe.
 - Contribuer à la formation et à l'employabilité des personnes dans nos territoires d'implantation.
 - Partager les connaissances avec la communauté scientifique, en particulier les résultats de notre R&D non couverts par la propriété intellectuelle.

Gouvernance RSE

Pour piloter ses ambitions en matière de RSE, ACC a mis en place une gouvernance dédiée, étroitement associée au pilotage de la stratégie globale du Groupe.



L'animation de la démarche RSE repose sur une équipe interne organisée autour des instances suivantes :

- La direction de la RSE, rattachée au directeur de la stratégie et du développement, membre du comité exécutif, a pour responsabilité l'élaboration, l'animation et la coordination des principaux piliers de la stratégie de développement durable, dont les feuilles de route CO2 et environnementales, le reporting de durabilité conforme à la réglementation européenne, la mise en œuvre d'une chaîne

d'approvisionnement responsable, la promotion de la culture RSE en interne et l'engagement social et sociétal

- Le comité de pilotage RSE (« CSR SteerCo »), réuni une fois par trimestre avec les membres du comité exécutif et les représentants des directions HSE, des achats, de la chaîne d'approvisionnement, afin de valider l'allocation des ressources ainsi que les décisions stratégiques en matière de RSE.
- Les « CSR champions », réseau de correspondants RSE sur le terrain, constitué sur la base du volontariat, contribue à la diffusion de la culture RSE au sein du groupe et permet d'identifier et partager les meilleures pratiques et initiatives au cours de comités opérationnels, animés par l'équipe RSE centrale, qui se réunissent une fois tous les deux mois.

Analyse de matérialité et évaluation des risques RSE

ACC a défini une liste des risques RSE critiques pour le groupe ainsi que des indicateurs de performance associés à ces risques. Pour ce faire, ACC s'est appuyé sur une analyse de matérialité réalisée avec le concours d'un cabinet de conseil externe, qui a permis d'apporter un éclairage sur la liste des enjeux RSE, ainsi que sur la procédure de gestion des risques et du registre des risques Groupe développés en 2022.

1. Analyse de matérialité

En 2023, ACC a mandaté un cabinet de conseil externe afin de conduire une première analyse de double matérialité en interrogeant ses parties prenantes internes et externes, en vue de déterminer les enjeux RSE les plus matériels pour le Groupe, c'est -à-dire ceux qui ont ou pourraient générer des impacts, risques et opportunités pour ACC (matérialité financière) mais aussi des impacts qu'ACC pourrait avoir sur la société et l'environnement (matérialité d'impact).

Cet exercice s'est déroulé en plusieurs étapes : identification des enjeux RSE potentiels, confrontation des enjeux avec les parties prenantes internes et externes, consolidation et analyse des résultats.

- Identification des enjeux

36 enjeux RSE potentiels ont été recensés à partir d'une analyse de la documentation ACC (documentation interne, rapport RSE) et de références externes (rapports RSE de pairs). Ces enjeux, dont le détail est fourni dans le tableau ci-après) ont été subdivisés en 4 catégories : Environnement, Social, Gouvernance, Chaîne d'approvisionnement.

Thème	Enjeu	Thème	Enjeu
Environnement\$	E1 - Eco-design & eco-conception	Social / Sociétal	S1 - Développement d'une mobilité abordable
	E2 - Fin de vie du produit		S2 - Qualité produit et sécurité
	E3 - Adaptation et atténuation du changement climatique		S3 - Impact économique de la réindustrialisation
	E4 - Emissions CO ₂ et consommation d'énergie		S4 - Droits des communautés
	E5 - Gestion et prévention de la pollution		S5 - Attraction et rétention des employés
	E6 - Gestion de la disponibilité des ressources		S6 - Bien-être des employés
	E7 - Protection de la biodiversité & des écosystèmes		S7 - Développement des compétences et évolution de carrière
	E8 - Gestion de l'eau		S8 - Diversité et inclusion
	E9 - Gestion des déchets		S9 - Santé et sécurité au travail
Conduite des affaires	G1 - Lobbying (EU et local)		S10 - Dialogue social
	G1bis - Partenariats (EU et local)	S11 - Travail Dément	
	G2 - Innovation, R&D et IP	Chaîne d'approvisionnement	SC1 - Relocalisation des activités
	G3 - Concurrence loyale		SC2 - Pratiques d'achats responsables
	G4 - Relations Investisseurs		SC3 - Alternatives d'approvisionnement durable
	G5 - Gouvernance RSE		SC4 - Transparence et traçabilité
	G6 - Conformité réglementaire		SC5 - Travail forcé et travail des enfants
	G7 - Données et confidentialité		SC6 - Gestion durable des minéraux stratégiques et en zone de conflit
	G8 - Ethique et anti-corruption		
G9 - Communication transparente			

- **Confrontation de ces enjeux avec les parties prenantes internes et externes**
 Un panel de 37 parties prenantes internes a été identifié et participé à l'exercice d'évaluation de la matérialité des enjeux présélectionnés selon plusieurs critères : périmètre (ACC ou fournisseurs), horizon temporel (court ou long terme), probabilité d'occurrence, magnitude de l'impact financier, impact sur les personnes et l'environnement, niveau de maîtrise par ACC.
 En outre, 19 interlocuteurs externes ont été interviewés représentant 8 catégories de parties prenantes. L'objectif était de recueillir leurs perceptions et leurs attentes concernant les enjeux RSE d'ACC et de leur demander de les classer par ordre de priorité.

2. Procédure de gestion des risques Groupe

Cadre d'évaluation et de hiérarchisation des risques

ACC a développé un cadre d'évaluation et de hiérarchisation des risques appliqué aux grandes familles de risques du groupe dont les risques RSE.

Pour classer les risques par ordre de priorité, la criticité est établie au moyen de deux critères :

- La probabilité d'occurrence (O) est la probabilité qu'un risque se matérialise. Trois degrés sont considérés :

Occurrence	Description	Note
Improbable	S'est déjà produit occasionnellement dans l'industrie	1
Probable	Peut survenir une fois tous les 1 à 5 ans	3
Hautement probable	Peut survenir plusieurs fois par an	5

- La gravité (G) est la gravité du risque en fonction des conséquences et en considérant les moyens de prévention en place ou les solutions qui peuvent être apportées.

Degré de gravité	Description	Note
Modéré	Impact financier < ou = à 20M€, impact en termes d'image pour ACC à l'échelle locale ou nationale, impact juridique (pénalités ou amendes) <200k€	1
Grave	Impact financier < ou = à 100M€, impact en termes d'image pour ACC à l'échelle internationale affectant l'activité future, impact juridique (pénalités ou amendes) <1M€	3
Désastreux	Impact financier > 100M€, impact en termes d'image pour ACC et le client à l'échelle internationale, impact juridique (pénalités ou amendes) >1M€	5

- La criticité est obtenue en multipliant ces deux facteurs : $C = O \cdot G$. Celle-ci est pondérée par le niveau de contrôle afin de déterminer le niveau de priorité des risques.

Degré de contrôle	Description	Facteur de pondération
Très faible	Absence d'éléments de contrôle	1
Insuffisant	Éléments de contrôle non systématiques ou non testés	2
Bon	Éléments de contrôle formalisés, appropriés, appliqués et testés régulièrement	5

Contrôle	1	Très faible
----------	---	-------------

		Occurrence		
		Hautement probable 5	Probable 3	Improbable 1
Degré de	Désastreux 5	25	15	5
	Grave 3	15	9	3
	Modéré 1	5	3	1

Contrôle	2	Insuffisant
----------	---	-------------

		Occurrence			
		Hautement probable	Probable	Improbable	
		5	3	1	
Degré de	Désastreux	5	13	8	3
	Grave	3	8	5	2
	Modéré	1	3	2	1

Contrôle	5	Bon
----------	---	-----

		Occurrence			
		Hautement probable	Probable	Improbable	
		5	3	1	
Degré de	Désastreux	5	5	3	1
	Grave	3	3	2	1
	Modéré	1	1	1	0

Priorité élevée (H)	Des plans de réponse comprenant des mesures de protection doivent être mis en œuvre pour assurer la continuité de l'activité et minimiser les conséquences des risques.
Priorité moyenne (M)	Il est recommandé de mettre en œuvre des plans de réaction comprenant des mesures de protection.
Priorité faible (L)	Le risque est déjà atténué de façon adéquate

3. Evaluation des risques RSE

A partir de l'analyse de matérialité conduite avec l'aide d'un cabinet de conseil externe et du cadre d'évaluation et de gestion des risques Groupe, ACC a défini les risques RSE les plus critiques ainsi que les indicateurs de performance associés pour leur suivi.

Risques RSE

Description du risque	Niveau de priorité	Mesures de gestion du risque	Indicateur de performance
Environnement			
<u>Risque</u> Incapacité à établir une feuille de route carbone crédible <u>Impact</u> Défiance des parties prenantes (dont les clients) Réputation		<ul style="list-style-type: none"> - Politique environnementale - Développement d'un système de gestion environnementale et sociale (ESMS) posant les principes et objectifs guidant l'activité d'ACC afin de minimiser son impact environnemental - Préparation à la certification ISO14001 et ISO50001 en cours - Accompagnement des fournisseurs dans l'identification et le suivi de leur empreinte carbone 	<ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone ACC (scope 1 & 2) - Empreinte carbone des modules* - % électricité bas carbone*
<u>Risque</u> Difficulté à maîtriser le cycle de vie et la circularité des produits (dont les déchets) <u>Impact</u> Gaspillage des ressources Réputation		<ul style="list-style-type: none"> - Approche « brownfield » : favorisant la reconversion de sites industriels existants plutôt que la construction de nouveaux bâtiments - Développement de procédures et bases de données de gestion des déchets - « Essentials » déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de recyclabilité des produits *
Social/Sociétal			
<u>Risque</u> Incapacité à offrir un environnement de travail assurant santé et sécurité <u>Impact</u> Désengagement des collaborateurs Dévalorisation de la marque employeur Coût financier		<ul style="list-style-type: none"> - Processus de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Déploiement d'une culture de la sécurité au travail (« safety challenges ») - Actions de sensibilisation et modules de formation obligatoires pour tous les employés - «Safety Essentials » : ensemble de règles et d'exigences destinées à prévenir les accidents au travail - Actions de sensibilisation aux risques psycho-sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - TRIR (Total Recordable Injury Rate)

Description du risque	Niveau de priorité	Mesures de gestion du risque	Indicateur de performance
Social/Sociétal			
<u>Risque</u> Difficultés à attirer, développer et retenir les collaborateurs <u>Impact</u> Perte de compétence clé Coût financier		<ul style="list-style-type: none"> - Projet « Empower » destiné à accompagner le développement des collaborateurs - Modules de formation et séminaire d'onboarding destinés à accompagner les nouveaux arrivants - Actions de formation accessibles via une plateforme en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - « Fluctuation rate » - Nombre moyen d'heures de formation /an par employé
<u>Risque</u> Difficultés à instaurer un environnement de travail inclusif <u>Impact</u> Dévalorisation de la marque employeur Défaut d'attractivité pour les nouveaux talents Désengagement des collaborateurs		<ul style="list-style-type: none"> - Politique des droits humains et du travail - Valeurs et culture ACC promouvant la diversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de femmes dans les effectifs
Conduite des affaires			
<u>Risque</u> Difficultés à instaurer une chaîne d'approvisionnement responsable <u>Impact</u> Réputation Défiance des parties prenantes (dont clients)		<ul style="list-style-type: none"> - Code de conduite fournisseurs - Charte d'approvisionnement responsable - Accompagnement des fournisseurs dans leur démarche de notation Ecovadis - Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de signature du code de conduite par les fournisseurs directs (<i>Bill of Materials</i>)
<u>Risque</u> Non-respect des réglementations et meilleures pratiques en vigueur en matière d'éthique des affaires <u>Impact</u> Réputation Défiance des parties prenantes		<ul style="list-style-type: none"> - Code éthique et politique de tolérance zéro - Code de conduite anti-corruption - Formations des collaborateurs (dont le module anti-corruption) - Dispositif d'alerte auprès du compliance officer 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de validation de la formation anti-corruption

Impact juridique Pénalités ou amendes		
---	--	--

* : indicateurs en cours de construction

Indicateurs de performance 2023

Indicateurs de performance	2023	Commentaires
Environnement		
Empreinte carbone ACC scopes 1 & 2	7902 t CO ₂ eq	Périmètre : France
Empreinte carbone des modules	En cours de construction	
% electricité bas carbone	En cours de construction	
Taux de recyclabilité des produits	En cours de construction	
Social/Sociétal		
TRIR	7,00	Taux Global reporté pour les employés ACC & « seconded people »
Fluctuation rate	8,9%	Périmètre France uniquement (92% des effectifs totaux)
Proportion de femmes dans les effectifs	26,6%	
Nombre moyen d'heures de formation par employé par an	8,78	
Conduite des affaires		
Taux de signature du code de conduite fournisseurs directs	90%	Fournisseurs de matières entrant dans la composition des produits.
Taux de validation de la formation anti-corruption	78%	Circonscriit aux employés en capacité de participer, disposant d'un ordinateur individuel et ajusté des « personnes non migrées »

Méthodologie et périmètre des indicateurs de performance extra-financière

La Déclaration de performance extra-financière 2023 s'attache à produire les informations extra-financières les plus pertinentes pour ACC au regard de son modèle d'affaires et des enjeux RSE majeurs identifiés. Le Groupe ayant été créé récemment, il est à noter que certains indicateurs sont en cours de construction et ne pourront pas être publiés dès cette année.

Indicateurs environnementaux

Empreinte Carbone scopes 1 & 2

Indicateur rapportant les émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables à ACC au titre de son activité. Pour l'année 2023, ACC a mesuré ses émissions de GES pour les scopes 1 et 2 en s'appuyant sur les principes du GHG protocol.

- Sites inclus: Bruges, Nersac, Billy-Berclau.
- Sites exclus : Paris où ne sont réalisées que des activités de bureau, ainsi que les usines de Kaiserslautern et Termoli. Les émissions de ces deux sites industriels seront reportées dès le démarrage de la production. Ces sites n'ont produit aucune émission directe pour l'année 2023.
- Le scope 1 comprend les émissions directes, provenant des activités d'ACC.
 - Ces émissions sont essentiellement liées à la combustion de combustibles afin de produire de la chaleur ou de la vapeur. Seules les émissions issues de la combustion de gaz naturel ont été comptabilisées.
 - Aucune émission directe de GES issue des procédés de production n'a été identifiée.
 - Pour le poste transport de matériaux, de produits, de déchets et d'employés, seul le transport des employés dans des véhicules détenus par l'entreprise a pu être identifié à date. Ces émissions sont considérées comme marginales et n'ont pas été prises en compte.
 - Concernant les émissions fugitives, seules les émissions accidentelles de fluides frigorigènes sur des installations de climatisation ont été identifiées. Le reporting de ces données est à mettre en place.
- Le scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la production d'énergie consommée par ACC
 - Pour 2023, la mesure du scope 2 correspond aux achats d'électricité pour les sites de Bruges, Nersac et Billy-Berclau.

Empreinte carbone des modules produits par ACC

Indicateur en cours de construction dont l'objectif est de déterminer l'empreinte carbone des modules pour batterie de véhicule électrique produits par ACC en kg de CO₂ eq par kWh. Cet indicateur inclura notamment les émissions liées à l'achat de matières premières.

Proportion d'électricité bas carbone

Indicateur en cours de construction dont l'objectif est de déterminer la proportion d'énergie bas carbone consommée par rapport à la consommation totale

Taux de recyclabilité des modules

Indicateur en cours de construction dont l'objectif est de mesurer la proportion de matériaux au sein des modules qui peuvent être traités par recyclage.

Indicateurs sociaux et sociétaux

TRIR (Total Recordable Incident Rate)

Le TRIR est calculé en rapportant le nombre d'accidents par le nombre d'heures travaillées sur un an, multiplié par 1 000 000.

Le périmètre retenu pour le calcul 2023 comprend :

- Les sites français (Bruges, Nersac, Billy-Berclau)
- Les employés ACC ainsi que les sous-traitants

Les accidents comptabilisés comprennent :

- Les accidents avec arrêt (LTI - Lost Time Injury)
- Les cas de travail restreint (RWC - Restricted Work Cases)
- Les traitements médicaux (MT - Medical Treatment)
- Les accidents mortels (FAT - Fatalities)

Fluctuation rate

Le fluctuation rate, proche d'un taux de turnover, rapporte le nombre de départs sur l'année à l'effectif moyen mensuel cumulé sur 12 mois.

Les départs comprennent les démissions, les licenciements, les fins de période d'essai et les ruptures conventionnelles. Les départs liés à des fins de contrats (fin de contrat CDD, stage, alternance, départ à la retraite) ne rentrent pas dans le calcul de l'indicateur.

Le périmètre retenu pour 2023 comprend ACC France (92% des employés hors alternants et stagiaires).

Proportion de femmes dans les effectifs

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre de femmes aux effectifs totaux d'ACC, incluant les alternants et les stagiaires, au 31 décembre 2023.

Nombre moyen d'heures de formation par employé par an

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre d'heures de formation reçues au cours de l'année par l'effectif total ACC. Le périmètre comprend l'ensemble des entités ACC. Les sous-traitants et les intérimaires sont exclus du calcul.

Indicateurs de conduite des affaires

Taux de signature du code de conduite par les fournisseurs directs

L'indicateur est calculé en rapportant le nombre de fournisseurs directs (fournisseurs de matières entrant dans la composition des produits) ayant signé le code de conduite au nombre total de fournisseurs directs.

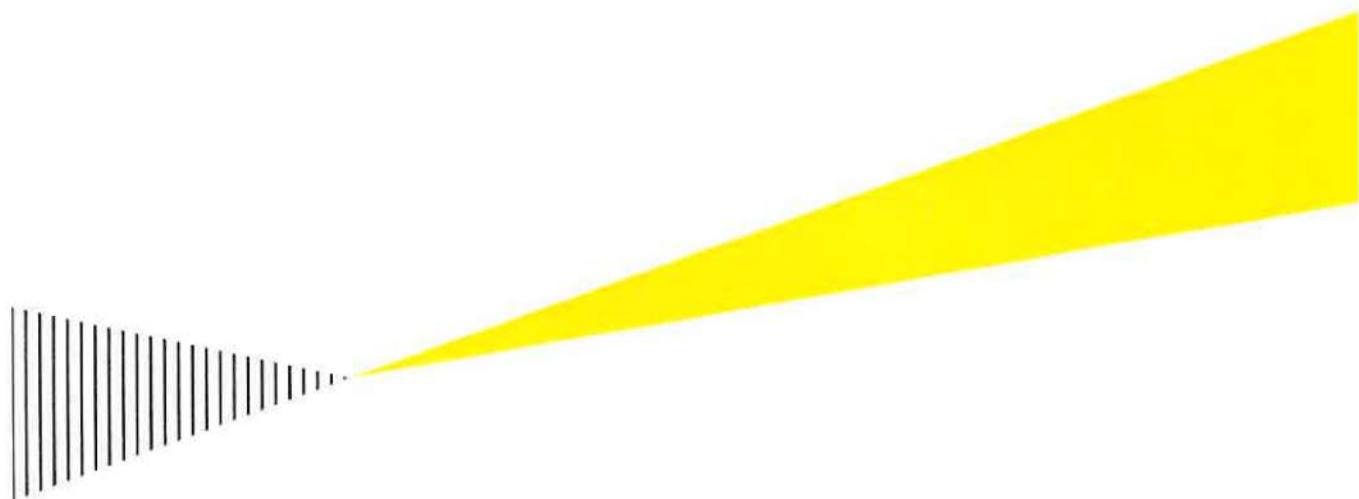
Le périmètre retenu comprend l'ensemble des entités ACC.

Taux de validation de la formation anti-corruption

L'indicateur est calculé en rapportant les effectifs ayant validé la formation anti-corruption aux effectifs ayant réalisé la formation anti-corruption.

Le périmètre concerne l'ensemble des entités ACC. Les effectifs concernés incluent les employés d'ACC et les sous-traitants en capacité de participer, disposant d'un ordinateur individuel et ajusté des personnes « non migrées » (personnes ayant réalisé la formation avant la centralisation des actions de formation au sein d'une équipe RH dédiée)

ANNEXE III : RAPPORT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



Automotive Cells Company SE
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la
déclaration consolidée de performance extra-financière

EY & Associés



Automotive Cells Company SE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Validation/Vérification, n° 3-1891, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le périmètre de reporting de l'indicateur « TRIR » est limité aux sites industriels en France, couvrant uniquement 88,4 % des effectifs.
- Le périmètre de reporting de l'indicateur « Fluctuation Rate » est limité à la France, couvrant uniquement 91 % des effectifs.
- L'indicateur de suivi de l'empreinte Carbone de ACC ne prend pas en compte les émissions Scope 1 liées aux fuites frigorigènes, à la flotte de véhicules d'entreprise, et aux consommations de fioul ainsi que l'ensemble des émissions Scope 3.



- Le modèle d'affaires ne présente pas les enjeux environnementaux associés à la phase de construction de l'activité.
- Les politiques relatives à l'empreinte carbone ne mentionnent pas d'engagements et d'objectifs d'amélioration.
- Les politiques sont présentées de manière concise au sein de la Déclaration consolidée et ne permettent pas la bonne compréhension des engagements, des objectifs d'amélioration, et des actions mises en œuvre.
- Aucun indicateur clé de performance n'est présenté pour la politique relative à l'amélioration du taux d'électricité bas carbone. Concernant les deux enjeux critiques suivants : « Eco-design & éco-conception » et « Fin de vie du produit » les indicateurs clés de performance sont en cours de mise en place.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre mars et mai 2024 sur une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions ressources humaines, conformité, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1 ;



- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 27 juin 2024

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Laurent Vitse
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
TRIR (Total Recordable Injury Rate) Proportion de femmes dans les effectifs Fluctuation rate Nombre moyen d'heures de formation par employé par an	Les résultats de la politique sociale (actions de renforcement des compétences des collaborateurs et de développement de la culture sécurité)
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Empreinte carbone scopes 1 & 2 (TCO2e)	Les résultats de la politique en matière environnementale (actions de préservation des ressources naturelles, de lutte contre le changement climatique et de protection de l'environnement)
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de signature du code de conduite des fournisseurs directs Taux de validation de la formation anti-corrupcion	Les résultats de la politique sociétale (éthique et exemplarité des pratiques)



Automotive Cells Company SE
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Automotive Cells Company SE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Automotive Cells Company SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Automotive Cells Company SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 27 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Vincent Coste

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

140, AVENUE D'AQUITAINE

33520 BRUGES

France

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Bilan (en milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Immobilisations incorporelles	Note 7	196 129	41 256
Immobilisations corporelles	Note 8	1 149 152	512 919
Immobilisations financières	Note 10	348	247
Impôts différés actif		6	-
Actif non-courant		1 345 636	554 416
Stock et en-cours	Note 11	32 508	9 623
Créances clients et comptes rattachés	Note 12	8 080	5 192
Autres actifs courants	Note 12	129 867	27 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13	156 759	364 079
Actif courant		327 214	406 021
Total Actif		1 672 849	960 437
Capital	Note 4	270 000	270 000
Prime d'émission	Note 4	300 000	300 000
Réserves	Note 4	(37 989)	(1 355)
Réserves OCI	Note 4	143	-
Résultat de la période	Note 4	(60 454)	(36 634)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe		471 700	532 011
Capitaux propres		471 700	532 011
Produits différés	Note 14	95 732	25 329
Aides publiques	Note 15	403 483	300 815
Emprunts non-courants	Note 15	395 619	5 062
Provisions non-courantes	Note 17	1 581	1 551
Passif non courant		896 416	332 757
Emprunts courants	Note 15	1 286	752
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 16	112 228	35 726
Autres dettes	Note 16	191 219	59 190
Passif courant		304 734	95 669
Total Passif		1 201 149	428 426
Total Capitaux propres et Passif		1 672 849	960 437

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Note	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Chiffre d'affaires	Note 19	11 715	4 218
Autres produits d'exploitation	Note 20	176 333	86 136
Achats consommés	Note 23	(33 237)	(12 217)
Charges externes	Note 24	(112 914)	(69 031)
Charges de personnel	Note 21	(71 526)	(29 429)
Impôts et taxes	Note 22	(2 491)	(2 250)
Dot./Amt & Dépr. sur Immobilisations	Note 25	(20 674)	(13 411)
Autres charges d'exploitation	Note 24	(1 807)	(532)
Résultat d'exploitation courant (perte)		(54 601)	(36 516)
Autres produits (charges) opérationnels non courants		(1 024)	-
Résultat d'exploitation (perte)		(55 625)	(36 516)
Autres produits financiers	Note 24	(97)	-
Coûts d'emprunts	Note 24	(4 547)	(113)
Coûts d'emprunts nets		(4 645)	(113)
Autres produits (charges) financière(s)	Note 26	(184)	(11)
Résultat avant impôt		(60 454)	(36 640)
Résultat après impôt		(60 454)	(36 634)
Résultat de la période		(60 454)	(36 634)
Résultat net (part du groupe)		(60 454)	(36 634)
Résultat net (intérêts minoritaires)			
Résultat global (en milliers d'euros)	Note	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Résultat net (perte)		(60 454)	(36 634)
Eléments à reclasser en résultat		-	-
Eléments à ne pas reclasser en résultat			303
Gains (pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	Note 4	143	303
Autre éléments du résultat global de la période		143	303
Résultat global de la période		(60 311)	(36 331)

3. VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Tableaux de flux de trésorerie (en milliers d'euros)	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Résultat net (perte)	(60 454)	(36 634)
Ajustements		
Elim. des amortissements et provisions	16 760	13 155
Variation de l'impôt différé	-	(6)
Impact des aides publiques sur le résultat	(182 462)	(84 724)
Autres impacts non cash	139	
Elim. du résultat de cession et de dilution	10 346	-
Flux de trésorerie après coût de la dette et impôts	(215 671)	(108 209)
Elim. des charges financières	6 145	113
Flux de trésorerie avant coût de la dette et impôts	(209 526)	(108 096)
Effet des variation des stocks	(22 885)	(8 753)
Effet des variations des créances d'exploitation	(90 130)	(21 374)
Effets des variations des dettes d'exploitation	172 844	10 883
Effet des changements des autres débiteurs ou créanciers	(15 503)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(165 200)	127 340
Effet des changements dans la structure du groupe	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(812 910)	(371 826)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	26 066	35 483
Autres flux générés par l'investissement	(101)	(161)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(786 945)	(336 505)
Augmentation du capital		390 000
Aides publiques encaissées (cf note 6.3.3)	365 020	343 985
Emission d'emprunts	381 000	-
Remboursements d'emprunts	(1 195)	(659)
Intérêts payés	-	(113)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	744 825	733 213
Effets des variations des taux de change	-	-
Augmentation/ (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(207 320)	269 369
Trésorerie: ouverture	364 079	94 710
Trésorerie: clôture	156 759	364 079
Variation de trésorerie	(207 320)	269 369

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Résultat global de la période	Résultat de la période	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	180 000	-	(648)	-	(1 010)	178 342	178 342
Affectation du résultat	-	-	(1 010)	-	1 010	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	(36 634)	(36 634)	(36 634)
Augmentation du capital	90 000	300 000	-	-	-	390 000	390 000
Résultat global de la période	-	-	-	303	-	303	303
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	270 000	300 000	(1 658)	303	(36 634)	532 011	532 011
Affectation du résultat	-	-	(36 634)	-	36 634	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	(60 454)	(60 454)	(60 454)
Résultat global de la période	-	-	-	143	-	143	143
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	270 000	300 000	(37 989)	143	(60 454)	471 700	471 699

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 270 000 000 actions de valeur nominale 1 euro.

5. PRESENTATION DU GROUPE

La société ACC SE a été créée le 23 juin 2020 par Saft et PSA (Stellantis), ses deux actionnaires fondateurs et rejointe en mai 2022 par MBAG (Mercedes) en tant que troisième actionnaire. L'activité d'ACC (ci-après Le Groupe) est organisée autour du design, de la production et de la commercialisation de batteries pour les véhicules électriques en Europe. Le secteur des batteries pour véhicules électriques, à haute technologie et à évolution très rapide, est naissant en Europe et ACC bénéficie de l'apport de ces actionnaires, acteurs mondiaux de premier plan: l'expérience et des talents complémentaires.

- Saft, société spécialisée dans les batteries de haute technologie, est un pionnier de l'industrie et une filiale à 100% du le géant de l'énergie, TotalEnergies.
- Stellantis N.V est un des leaders mondiaux de l'industrie automobile avec son portefeuille de 14 marques (dont Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Fiat, Maserati, Opel, Peugeot...)
- Mercedes-Benz est depuis longtemps un modèle pour le transport de luxe et l'ingénierie de haute-qualité. Mercedes a rejoint ACC comme troisième actionnaire en mai 2022.

Depuis sa création, ACC a été largement soutenue par l'Europe, particulièrement par les gouvernements Français et Allemand dans le cadre de programmes d'aides publiques.

Entre 2020 et 2022, ACC a conçu et construit son centre d'excellence de R&D à Bruges (en France près de Bordeaux). Parallèlement, une usine pilote ultramoderne a été construite à Nersac (Nouvelle-Aquitaine). Le premier contrat client a été signé le 6 mai 2021 et le second a été signé le 1er novembre 2022, tous deux avec PSA AUTOMOBILES S.A (Groupe Stellantis).

L'usine pilote de Nersac (en France près d'Angoulême) a démarré son activité en 2022 avec les équipements industriels de série afin de définir, étalonner et fiabiliser la technologie des batteries vertes aussi bien pour la production d'échantillons à but interne (effort de R&D) que pour les premiers contrats clients.

En 2022, le premier « Bloc » de production, une « Gigafactory », a été construite à Billy-Berclau Douvrin (en France – région Hauts-de-France). Les équipements de production seront installés dans cette usine courant 2023 avec comme objectif le lancement de la production de modules de batteries pour le premier client début 2024.

ACC prévoit d'étendre son site de Billy-Berclau Douvrin avec la construction d'un second « Bloc » en 2025 et en créant une seconde « Gigafactory » à Kaiserlautern (Allemagne) en 2025, suivie par une troisième à Termoli (Italie) en 2026. Les décisions finales d'investissements pour ces unités sont attendus pour l'année 2023. L'objectif d'ACC est d'offrir une capacité minimum de 120GWh sur ses 3 sites avant 2030. L'investissement total du projet est estimé à 7 milliards d'euros.

Pour soutenir sa croissance et organiser le financement de ses activités futures, ACC a mis à jour sa structure d'entreprise et créé en juin 2023 une filiale, ACC Factories Europe, détenant des filiales en Allemagne et en Italie. Les actifs de Billy-Berclau Douvrin ont été transférés (transfert partiel d'actifs) le 1er octobre 2023 dans cette nouvelle structure, ainsi que la propriété des contrats d'enlèvement.

Un contrat de financement de projet a été conclu entre ACC Factories Europe et un pool de 4 banques et 3 agences de crédit à l'exportation BPI, Euler Hermes et SACE, pour financer 4,4 milliards d'euros pour la construction et l'exploitation des 5 blocs déjà décidés (BBD1, BBD2, Kaiserslautern 1 et Termoli 1-2). Ce contrat de financement de projet sans recours a été signé le 21 décembre 2023 et clôturé le 9 février 2024. Toutes ces transactions internes n'ont pas d'impact sur les états financiers de la société.

Ce sont déjà 1600 personnes en 2023 (contre 900 en 2022) qui sont dédiés à l'objectif de faire d'ACC un leader dans la production de batterie pour véhicules électriques ; et la croissance de la société va se poursuivre en 2024 principalement pour la construction et l'exploitation des premiers blocs.

AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE a son siège social au 140, avenue d'Aquitaine à Bruges en France. Les comptes consolidés de la société ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 6 juin 2024.

6. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

6.1 Principes généraux

Les principes comptables essentiels qui ont été mis en œuvre dans la préparation de ces comptes consolidés sont résumés ci-dessous.

Les états financiers sont établis en continuité d'exploitation et conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») tel qu'approuvé par l'Union européenne. Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne. ACC a adopté dès sa constitution le référentiel IFRS.

Ces comptes consolidés sont présentés en euros, qui est aussi la monnaie fonctionnelle d'ACC et de ses filiales. Tous les montants figurant dans les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations IFRS publiés au Journal officiel de l'Union européenne et entrant en vigueur à partir du 1er janvier 2023 sont les suivants :

Normes, amendements et interprétations révisés applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023	Première adoption en Europe pour les exercices commençant le ou après le :
Informations à fournir sur les méthodes comptables (amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2)	2023.01.01
Définition des estimations comptables (amendements à l'IAS 8)	2023.01.01
Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (amendements à l'IAS 12)	2023.01.01

ACC ne s'attend pas à ce que ces interprétations et amendements aient un impact significatif sur ses états financiers.

Les normes, amendements et interprétations suivants des normes existantes ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptés par anticipation par le groupe :

Nouveaux amendements et nouvelles normes et interprétations publiés par l'IAS, non encore applicables ou non adoptés par anticipation par le Groupe	Date d'entrée en vigueur IASB
Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers - Classement des passifs en courants et non courants et classement des passifs en courants et non courants - Report de la date d'entrée en vigueur (publiés respectivement le 23 janvier 2020 et le 15 juillet 2020) et passifs non courants assortis de covenants (publiés le 31 octobre 2022).	2024.01.01
Amendements à IFRS 16 - Passifs de location dans les transactions de cession-bail (publié le 22 septembre 2022)	2024.01.01
Amendements à IAS 12 - Impôts sur le résultat - Pilier 2 de la réforme fiscale internationale (publié en mai 2023).	2024.01.01
Amendements à IAS 7 - Accords de financement (publié en mai 2023)	2024.01.01
Amendements à IAS 21 - Effet de change (publié en août 2023)	Non défini

Le Groupe analyse actuellement l'impact des normes publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'UE en décembre 2023, mais ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les normes, amendements ou interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2023.

6.2 Périmètre de consolidation

Les états consolidés du groupe contiennent ceux de la société mère, ACC SE et de toutes ses filiales.

Le groupe est composé de :

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

- Automotive Cells Company SE,
- Automotive Cells Company Factories Europe SA (« ACC Factories Europe »), créée en 2023
- Automotive Cells Company Deutschland GmbH (« ACC Deutschland »), acquise en 2020 par ACC SE dans le cadre d'une transaction avec le groupe Stellantis (ne répondant pas aux critères d'un regroupement d'entreprises selon IFRS3) afin d'exploiter la future Gigafactory de Kaiserslautern et une partie de l'activité de R&D. L'activité a commencé au deuxième trimestre 2022.
- Automotive Cells Company Italia Srl (« ACC Italia »), créée en mai 2022, afin de soutenir la future Gigafactory de Termoli et certaines activités de R&D. L'activité a démarré fin 2022. L'activité a démarré à la fin de 2022.

ACC Factories Europe est une holding :

- Les activités de production françaises à Billy-Berclau Douvrin (depuis l'apport partiel d'actifs réalisé le 1er octobre 2023).
- ACC Deutschland GmbH : Les parts d'ACC Deutschland ont été apportées à ACC Factories Europe en juin 2023.
- ACC Italia Srl : Les actions d'ACC Italia ont été apportées à ACC Factories Europe en juin 2023.

ACC Factories Europe a été créée pour séparer les actifs qui sont inclus dans le financement de la dette en discussion en 2023 (c'est-à-dire les gigafactories), des autres actifs d'ACC SE (actuellement le centre d'expertise en R&D de Bruges et l'usine pilote de Nersac), qui restent dans ACC SE.

	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	31 Décembre 2023	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>% d'intérêt</i>	<i>% d'intérêt</i>
Automotive Cells Company	Société Mère	Société Mère	100%	100%	100%	100%
Usines de l'entreprise de cellules automobiles	Intégration global	Non créée	100%		100%	
Opel ACC GMBH	Intégration global	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ACC Italia Srl	Intégration global	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

L'ensemble des sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

Toutes les transactions et positions bilantielles entre les sociétés du groupe ont été éliminées dans le cadre de la préparation des comptes consolidés. Les montants reportés par les filiales ont été ajustés afin d'assurer l'homogénéité des principes comptables au sein de l'ensemble du groupe.

6.3 Aides publiques

En décembre 2019, la commission européenne a autorisé la France et l'Allemagne à accorder des aides publiques à ACC pour un montant maximal de 1 283 M€ dans le cadre du dispositif européen IPCEI (Important Project of Common European Interest / Projet d'Importance d'intérêt européen), accompagnant la société dans la mise en œuvre de son projet de développement et de fabrication de cellules électriques européennes. Le mécanisme d'aides IPCEI est répartie entre la France (846 M€) et l'Allemagne (437 M€).

L'État italien verse des subventions à ACC Italy. Un accord préliminaire a été conclu en mars 2022 et une lettre d'admission a été émise par les autorités italiennes en avril 2023. La procédure d'approbation pour la délivrance de la subvention italienne est en cours à la date d'arrêté des comptes.

6.3.1 Description des mécanismes d'aides publiques françaises

Le mécanisme des aides publiques françaises est reflété dans 3 contrats pour un montant total de 846 M€, signé par ACC SE, selon la décomposition suivante :

- BPI : 690 M€
- Région Hauts de France : 121 M€
- Région Nouvelle Aquitaine représentant le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : 35 M€

1. Contrat BPI

Le contrat a été signé en 2020. Les coûts éligibles (jusqu'au 31.12.2030) au sens de ce contrat sont définis comme les dépenses d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement, et relatives :

- Au centre d'expertise de Bruges et l'unité pilote de Nersac.
- A la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin.

L'aide de la BPI (690 M€) est payée en 3 tranches basées sur les jalons du projet.

- Première tranche de 75 M€ a été versée à ACC SE en 2020.
- La seconde tranche de 290 M€ a été versée à ACC SE courant 2022.
- La troisième tranche de 325 M€ a été versé à la commande d'équipements industriels pour le premier « Bloc » de Billy-Berclau Douvrin en 2023

2. Contrat Région Hauts de France

Le contrat a été signé en 2020. Le montant global de 121 M€ a été réparti entre 4 organismes :

- La Région Hauts de France
- La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin "CALL"
- La Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois, Lys, Romane "CABBALR"
- Le syndicat mixte du parc des industries Artois Flandres "SIZIAF"

Les coûts éligibles au sens de ce contrat sont définis comme des dépenses d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement et relatives la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin (localisé dans la région Hauts de France) ; coûts encourus et à encourir jusqu'au 31.12.2030.

Comme pour le contrat BPI, le versement est organisé en 3 tranches, basée sur des jalons identiques :

- Première tranche (53 M€) a été versée à ACC SE en 2020.
- Seconde tranche (53 M€) a été versée à ACC SE fin 2022

- Troisième tranche (15 M€) a été versé à la commande d'équipements industriels pour le premier « Bloc » de Billy-Berclau Douvrin en 2023

Pour les contrats BPI (section 1) et Hauts de France (section 2), les aides publiques sont versées à ACC en fonction de jalons industriels, indépendamment des dépenses engagées.

Les coûts éligibles sont approuvés à-posteriori et alloués aux montants effectivement reçus jusqu'au plafond d'aides publiques

3. Région Nouvelle Aquitaine / Contrats FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)

Trois contrats ont été signés pour un montant total de 35 M€.

- Contrat avec la Région Nouvelle Aquitaine pour Bruges (Centre d'Expertise) : 3,5 M€ (signé le 9/12/2020)
- Contrat FEDER pour Bruges (Centre d'Expertise) : 5,5 M€ (signé le 9/02/2021)
- Contrat FEDER pour Nersac (Ligne pilote) : 26 M€ (signé le 16/02/2021)

Les dépenses relatives aux centres d'expertise (Bruges) sont financées jusqu'à 9 M€ (FEDER 5,5 M€ et Région NA : 3,5 M€).

Les dépenses relatives à l'usine pilote (Nersac) sont financées jusqu'à 26 M€ (FEDER seulement)

A l'exception d'un acompte de 1,75 M€ reçu de la Région Nouvelle-Aquitaine le 12/01/2021, tous les encaissements au titre de ces contrats sont reçus a posteriori (contrairement aux contrats BPI et Hauts de France), lorsque les coûts éligibles déclarés sont approuvés par les autorités. En 2023, ACC SE a reçu 4,3 millions d'euros de contrats FEDER.

Les contrats BPI et Hauts de France comprennent un engagement progressif en matière de création d'emplois en France, tant à Bruges/Nersac qu'à Billy Berclau-Douvrin. Les niveaux de recrutement sont actuellement en ligne avec ce régime contractuel.

6.3.2 Description des mécanismes d'aides publiques allemands

Le 19 août 2021, ACC SE a signé avec le Bundesministerium für Wirtschaft und Energie (Ministère allemand de l'Economie et de l'Energie), un contrat de subvention en faveur d'Opel ACC GmbH (désormais rebaptisée ACC Deutschland GmbH) pour un montant maximum de 436,8 M€.

Le mécanisme d'aides publiques est réparti comme suit :

- 385,7 M€ provenant du budget fédéral (plan économique du Fonds pour l'énergie et le climat - EKF)
- 51,1 M€ provenant du budget de l'Etat de Rhénanie-Palatinat

Les coûts sont éligibles sur une période s'étendant du 01.09.2021 au 31.12.2030 et sont définis comme des charges d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement, relatives à la Gigafactory de Kaiserslautern.

Les synthèses périodiques des coûts éligibles sont soumises aux autorités sur une base trimestrielle. Les aides publiques sont versées une fois les coûts déclarés validés par les autorités.

Le contrat comprend un engagement progressif de création d'emplois en Allemagne. Le business plan de la société est en ligne avec ce dispositif contractuel.

6.3.3 Synthèse des aides publiques encaissées

En milliers d'euros	31/12/2022	Reçu en 2023	31/12/2023
BPI France	365 000	325 000	690 000
Régions Hauts de France	106 000	15 000	121 000
Région Nouvelle Aquitaine	1 750	-	1 750
FEDER Bordeaux	319	1 770	2 089
FEDER Nersac	612	2 516	3 128
ACC SE	473 682	344 286	817 967
ACC Deutschland GmbH	53	2 779	2 832
Consolidation	473 735	347 065	820 800

6.3.4 Clause de retour à meilleure fortune

Les mécanismes d'aides publiques français et allemands comprennent une clause de retour à meilleure fortune.

Cette clause exige qu'un calcul soit effectué tous les 5 ans à compter du 30 juin 2026 et ce jusqu'à une période se terminant 5 ans après la fin du premier déploiement industriel, actuellement estimé à 2030-2031.

En application de cette clause, à chaque date de calcul, si la différence entre :

- Valeur actuelle nette, actualisée à 9 % (facteur d'actualisation défini contractuellement), des flux de trésorerie réels cumulés après impôts audités ex post (y compris les

dépenses d'investissement, à l'exclusion des paiements d'aides d'État et des flux de trésorerie de financement)

Et

- Valeur actuelle nette, actualisée à 9 % (facteur d'actualisation défini contractuellement), de l'aide effective reçue par ACC

est positive (l'excédent), une partie de l'excédent doit être remboursée. Dans le cas où la différence est négative, ACC remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques.

Sur la base du dernier Business Plan validé par le Conseil d'Administration en mai 2023 le mécanisme de calcul conduit à un montant négatif. Sur la base de cette analyse effectuée par le conseil d'administration, ACC estime qu'il existe une assurance raisonnable qu'ACC remplisse les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques.

En conséquence, à chaque date de clôture, les aides publiques françaises et allemandes correspondant aux coûts éligibles réels encourus au cours de la période sont traitées comme une subvention publique au sens du paragraphe 10 d'IAS 20 et la partie correspondante des aides publiques reçues est comptabilisée comme une composante des autres produits d'exploitation, compensant financièrement ces coûts éligibles qui restent classés comme charges d'exploitation (voir aussi la note 14).

Régime de propriété intellectuelle

Les contrats d'aides publiques stipulent qu'ACC s'engage à faire connaître, par l'intermédiaire du Comité de Suivi, toute décision en matière de propriété intellectuelle, en France et à l'étranger, et à ne pas procéder à l'aliénation, à la cession, à l'apport ou à la transmission de toute propriété intellectuelle sans l'accord des bailleurs de fonds.

Le cadre contractuel stipule également que, quel que soit le résultat du projet désigné par le cadre contractuel des aides publiques, ACC demeure titulaire de la propriété intellectuelle résultant de ses activités de recherche et développement et sera autorisé à réutiliser cette technologie à d'autres fins commerciales.

6.4 Immobilisations incorporelles

6.4.1 Accords de licence technique

Des accords de licence technique ont été signés avec les actionnaires de l'ACC : SAFT en 2020, PSA (Stellantis) en 2020, MBAG (Mercedes) en 2022 (licence non exclusive sur une durée de 15

ans). Les paiements de ces contrats étaient subordonnés à l'exécution de la feuille de route d'ACC :

- SAFT TLA : conditions atteintes en 2022, paiement de 10 millions d'euros par ACC en 2022, puis paiement de 10 millions d'euros en 2023.
- PSA (Stellantis) TLA : conditions atteintes en 2023, paiement de 10 millions d'euros par ACC en 2023 en conséquence, 10 millions d'euros à payer en 2024
- MBAG (Mercedes) TLA : mêmes conditions que Stellantis, paiement de 9 millions d'euros par ACC en 2023, 9 millions d'euros à payer en 2024.

ACC a considéré que chaque actif TLA doit être comptabilisé lorsque les conditions pertinentes sont remplies (2022 pour SAFT, 2023 pour PSA et MBAG). L'amortissement commence à la même date et se termine à la fin du contrat.

6.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis utilisés pour les activités de gestion d'ACC. Ces actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée.

Les durées de vie utiles suivantes sont appliquées :

- Logiciel : 3 ans

Les coûts associés à l'entretien des logiciels, i.e. les dépenses liées aux correctifs et autres mises à jour mineures ainsi qu'à l'installation, sont comptabilisées en charges lors qu'encourus.

6.4.3 Capitalisation des coûts de R&D

Le processus d'innovation peut s'analyser en une activité de recherche et une activité de développement.

- La recherche est l'activité qui permet d'acquérir des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles.
- Le développement est l'application des résultats de la recherche en vue de la réalisation des produits, avant le commencement de leur production commerciale.

Les coûts liés à la recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont, quant à eux, immobilisés dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité technique et financière de mener le projet de développement à son terme, qui se matérialisent notamment par l'obtention d'une lettre de nomination / un contrat du client sur le projet ;

- que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs d'une valeur supérieure à sa valeur nette comptable, qui s'analyse notamment par une marge prévisionnelle du projet suffisante ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement inscrits à l'actif de l'état de la situation financière correspondent donc à :

- Projets d'application spécifique à un client donné reposant sur des standards génériques validés ou sur des technologies génériques approuvées par l'ACC.
 - Nouveaux produits (cellules et systèmes de batteries pour véhicules électriques) : le développement de nouveaux produits ou les améliorations apportées à des produits existants où des techniques électrochimiques, mécaniques, électroniques ou thermiques sont utilisées.
 - Associé à de nouveaux procédés : le développement de nouvelles techniques par le développement d'un nouveau procédé dans l'intention de le mettre en œuvre dans de nouveaux équipements, ou lorsqu'une amélioration est apportée à un procédé ou à un équipement existant.
 - Les coûts de développement sont essentiellement des coûts engagés pour développer des cellules et des modules de batterie, pour effectuer des tests de pré-production ou de pré-utilisation de modèles et de prototypes
 - Ces projets sont analysés au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent aux critères de capitalisation décrits ci-dessus. Les coûts engagés avant la décision officielle de développer le produit sont inclus dans les dépenses de la période. Les coûts encourus après le lancement de la production en série sont considérés comme des coûts de production.
 - Les dépenses de développement capitalisées liées à des projets qui n'ont pas encore abouti au démarrage de la production en série sont testées (test de dépréciation) au moins une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.
 - Après le début de la production en série, les dépenses de développement capitalisées sont testées au niveau des unités génératrices de trésorerie
 - Les dépenses de développement capitalisées sont amorties linéairement sur une période maximale de 10 années à compter du début de la production en série.

En 2023, les projets clients suivants sont en cours de développement :

- STLA-M SR (Stellantis) : éligible à la capitalisation depuis 2022,
- STLA-M HR (Stellantis) : éligible à la capitalisation depuis 2022,
- STLA-M V2 (Stellantis) : éligible à la capitalisation depuis 2023,
- EB586 et EB581 (MBAG) : non éligibles à la capitalisation.

Les coûts de ces développements sont principalement encourus dans ACC SE (Bruges & Nersac).

- Projets industriels (Gigafactory) : activités de développement liées à la construction et à l'équipement d'une installation industrielle afin de produire en masse des cellules ou des batteries pour les véhicules électriques.

En 2023, les projets industriels suivants sont en cours de développement.

- BBD1 : Billy-Berclau Douvrin 1st block : éligible à la capitalisation depuis 2022

- BBD2 : Billy-Berclau Douvrin 1ère tranche : éligible à la capitalisation à partir de 2023
- KL1 : Kaiserslautern 1ère tranche : éligible à la capitalisation depuis 2023
- TER12 : Termoli blocs 1 & 2 : éligible à la capitalisation à partir de 2023

Les coûts de ce développement sont principalement encourus dans les gigafactories, y compris les activités réalisées à Bruges ou à Nersac et refacturées par ACC SE à ACC Factories Europe (accords intragroupes).

ACC demeure l'unique titulaire de la propriété intellectuelle résultant de ses activités de recherche et développement

La propriété intellectuelle générée dans le cadre de certains projets ACC/MBAG (Daimler) est conservée par ACC. Cependant, Daimler dispose d'un droit non exclusif et sous-licenciable d'utilisation pour tout type d'utilisation sans restriction de temps et de lieu, ce qui inclura l'utilisation de ces droits par Daimler pour la production et le développement de ses propres produits et processus.

Les trois projets de développement énumérés ci-dessus sont admissibles au cadre d'aides publiques présenté à la section 6.3. Compte tenu de l'appréciation par ACC de l'existence d'une assurance raisonnable que la société remplisse les conditions relatives à la dispense de remboursement des aides publiques, telle qu'analysée également à la section 6.3, ACC SE a choisi de présenter l'aide correspondante en tant que « Produit Différé » au passif de l'état de la situation financière consolidée. Ce produit différé sera comptabilisé en le résultat au même rythme que l'amortissement des coûts de développement capitalisés. Le début de l'amortissement correspondra au début de la production des différents projets.

6.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée de l'amortissement. Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

Les durées de vie utiles estimées sont les suivantes :

- Installations générales, installations diverses : 10 à 20 ans selon leur caractère industriel
- Installations techniques : 10 à 20 ans selon leur nature industrielle
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans selon leur utilisation
- Mobilier : 10 ans

Les valeurs résiduelles et la durée de vie utile des actifs sont examinées à chaque date de clôture et ajustées pour tenir compte des changements dans les avantages économiques prévus, au besoin.

Étant donné que le mécanisme de subvention du gouvernement se rapporte aux charges d'exploitation, en ce compris les amortissements relatifs à des actifs non spécifiés contractuellement aucune quote-part des aides publiques n'a été classée en produit différé au

titre des immobilisations corporelles ; un produit est reconnu au compte de résultat en Autres Produits d'Exploitation lorsque l'amortissement éligible des immobilisations corporelles est comptabilisé.

6.6 Dépréciation d'actifs

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le niveau le plus fin auquel des flux de trésorerie sont générés. En conséquence, certains actifs font l'objet de tests de dépréciations individuels, et d'autres sont testés, après regroupement, au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Depuis 2020, le Groupe ACC n'a identifié qu'une seule Unité génératrice de trésorerie correspondant au niveau actuel de déploiement des investissements ACC.

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur (indice de perte de valeur). Si un tel cas se présente, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation utilisé pour mesurer la valeur d'utilité est le taux qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres à l'actif.

Une perte de valeur est reprise s'il y a une indication qu'une perte de valeur peut avoir diminué et que la valeur comptable de l'actif a changé par rapport à la date de comptabilisation de la perte de valeur.

L'augmentation de la valeur comptable due à la reprise ne pas être supérieure à ce qu'aurait été le coût historique amorti en l'absence de dépréciation.

Au 31 décembre 2023, indépendamment de l'absence d'indice de perte de valeur, ACC a réalisé un test de dépréciation basé sur le dernier Business Plan validé par le Conseil d'Administration en mai 2022 aux bornes du périmètre correspondant au centre de R&D, à l'usine pilote de Nersac et au premier "Bloc » de Billy-Berclau Douvrin, périmètre couvrant la quasi-totalité des actifs incorporels et corporels figurant au bilan de la société. Le test de dépréciation a consisté à comparer la valeur nette des actifs moins les aides publiques connexes à la valeur d'utilité résultant du Business Plan, projetée sur 5 ans, en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (Coût Moyen Pondéré du Capital/WACC : 10,1% en 2023 vs 9% en 2022).

Ce test de dépréciation ne montre aucune indication de perte de valeur.

Le tableau suivant présente le test de sensibilité effectué sur le taux d'actualisation et le taux de marge projeté :

Sensibilité de la marge de dépréciation du capital engagé		Sensibilité du taux d'actualisation				
		11,1%	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%
	(1,0)%	(254)	(29)	222	504	823
	(0,5)%	(186)	49	311	605	938
Sensibilité à un taux d'EBITDA normatif	0,0%	(117)	127	399	706	1 054
	0,5%	(48)	204	487	807	1 169
	1,0%	20	282	576	907	1 285

Sensibilité de la valeur des fonds propres

Sensibilité à un taux d'EBITDA normatif		Sensibilité du taux d'actualisation				
		11,1%	10,6%	10,1%	9,6%	9,1%
	(1,0)%	319	544	795	1 077	1 396
	(0,5)%	387	622	884	1 178	1 511
	0,0%	456	700	972	1 279	1 627
	0,5%	525	777	1 060	1 380	1 742
	1,0%	593	855	1 149	1 480	1 858

EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements

6.7 Contrat de location

Pour chacun de ses contrats, le Groupe examine s'il s'agit d'une location effective ou s'il contient une location sous-jacente. Un contrat de location est défini comme « un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif (l'actif sous-jacent) pendant un certain temps en échange d'une contrepartie ».

A la date de début d'un contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location au bilan. L'actif au titre du droit d'utilisation est calculé au coût et constitue la valeur initiale de la dette de location.

L'actif au titre du droit d'utilisation est classé dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de la nature de l'actif sous-jacent loué. Les dettes de location ont été incluses dans les emprunts courants et non-courants.

Le Groupe amortit les actifs relatifs au droit d'utilisation linéairement à partir de la date de début du contrat jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, telle que spécifiée dans le contrat.

À la date d'entrée en vigueur, le Groupe évalue la dette de location à la valeur des loyers impayés à cette date, actualisés sur la base du taux d'endettement marginal du Groupe. Après l'évaluation initiale, la dette sera réduite des paiements effectués et augmentée des intérêts. Elle est réévaluée pour tenir compte de tout nouveau contrat ou modification de contrat, ou s'il survient des changements dans les paiements fixes réels. Lorsque la dette locative est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans le résultat net si l'actif au titre du droit d'utilisation est déjà nul.

Le groupe comptabilise les impôts différés sur la différence temporaire créée au cours de la période.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur en utilisant les simplifications pratiques prévues par la norme. Ainsi, au lieu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location, les paiements y afférents sont comptabilisés en charges en résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

6.8 Immobilisations financières

Les actifs financiers correspondent à des dépôts douaniers et immobiliers.

6.9 Emprunts, fournisseurs et comptes rattachés

Les passifs financiers d'ACC comprennent les emprunts, les dettes commerciales, les autres créditeurs et les instruments financiers dérivés.

Les emprunts, les dettes fournisseurs et les autres créditeurs sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

6.10 Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires.

6.11 Capital, réserves et paiements des dividendes

Le capital social représente la valeur nominale des actions qui ont été émises.

Les réserves consolidées comprennent les résultats reportés pour toutes les périodes antérieures.

Les distributions de dividendes payables aux actionnaires sont incluses dans les « autres passifs » lorsque les dividendes ont été approuvés lors d'une assemblée générale avant la date de clôture. Toutes les transactions avec les actionnaires de la société mère sont enregistrées séparément dans les capitaux propres.

6.12 Avantages postérieurs à l'emploi et avantages sociaux à court terme

ACC offre des avantages postérieurs à l'emploi par le biais de régimes à prestations définies en France. Le régime à prestations définies définit le montant des prestations qu'un employé recevra à la retraite en fonction de son ancienneté et du dernier salaire. L'obligation légale de toute prestation incombe à ACC.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidée des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (DBO en anglais) à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs de couverture.

La DBO est estimée annuellement par la direction avec l'aide d'actuaire indépendants. L'estimation de ses obligations au titre des prestations après-retraite est fondée sur les taux standard d'inflation et de mortalité. L'anticipation spécifique d'ACC concernant les augmentations salariales futures est également prise en considération. Les facteurs d'actualisation sont déterminés avant chaque fin d'année par référence aux obligations de sociétés de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les prestations seront versées et dont les échéances sont similaires à celles du passif de retraite correspondant.

Les coûts de service du plan à prestations définies du Groupe sont inclus dans les charges de personnels.

Les frais d'intérêt liés aux obligations au titre des prestations de retraite sont inclus dans les frais financiers et toutes les autres charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi sont incluses dans les charges de personnels ».

Les gains et pertes résultant de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassés en résultat net pour les exercices ultérieurs.

Les avantages sociaux à court terme, y compris les congés, sont considérés comme des passifs courants et sont évalués au montant non actualisé. ACC est engagé à payer les droits acquis et non encore utilisés.

6.13 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les engagements actuels résultant d'un événement passé sont susceptibles d'entraîner une sortie de ressources économiques d'ACC et que ces montants peuvent être estimés de manière fiable. Le moment ou le montant de la sortie peuvent encore être incertains. Une obligation actuelle découle de l'existence d'un engagement juridique ou implicite résultant d'événements passés

Les provisions sont évaluées sur la base du montant estimatif des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle, sur la base des éléments de preuve les plus fiables disponibles à la date de clôture, y compris les risques et incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées à leur valeur actuelle, lorsque la valeur temporelle de l'argent est significative.

6.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires

ACC applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » depuis la constitution de la société en 2020. Cette norme établit un modèle en cinq étapes pour déterminer quand reconnaître les produits des activités ordinaires et pour quel montant.

Le principe général du modèle est que toutes les entreprises doivent reconnaître les produits des activités ordinaires pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

Les produits des activités ordinaires comprennent principalement les ventes de produits finis ainsi que les ventes de prototypes demandés par les clients et pour lesquels les clients restent responsables de la conception.

Ils sont enregistrés à la date à laquelle le Groupe a transféré à l'acheteur la plupart des risques et avantages liés à la propriété et n'a plus le contrôle effectif des biens transférés (départ usine (EXW) pour les produits finis). Les ventes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue, moins les rabais, ristournes et autres taxes de vente et droits de douane.

ACC SE a conclu les contrats suivants :

- 2 contrats avec PSA Automobiles (aujourd'hui STELLANTIS Automobiles SA), filiale de Stellantis NV, datés de 05/2021 et 11/2022
- 2 contrats avec MBAG, datés de 05/2023.
-

En vertu de ces contrats, la société a identifié les obligations de performance suivantes :

- La livraison de pièces de présérie (prototypes) à la demande de Stellantis dont Stellantis est responsable de la conception et qui seront utilisées par le constructeur pour tester ses véhicules et la conception de sa batterie.
- Livraison de pièces standard
- Livraison de pièces détachées.

6.15 Impôt sur le résultat

Les charges d'impôts dans le compte de résultat d'ACC comprennent les impôts sur le résultat imposable et les variations des impôts différés pour l'exercice qui ne sont pas comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les impôts sur le résultat imposable de l'exercice sont calculés sur la base du taux d'imposition en vigueur dans le pays concerné. S'ils sont jugés applicables, les impôts sont ajustés sur la base des actifs et passifs d'impôts différés des exercices précédents.

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale. Les actifs d'impôts différés n'ont été reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour compenser les différences temporaires déductibles. Les impôts différés ont été calculés au taux d'imposition légal en vigueur à la date du bilan. Au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022, au 31 décembre

2021, la société ne reconnaît pas d'actifs d'impôts différés résultant de reports déficitaires, en l'absence de visibilité suffisante et d'historique de résultats positifs.

6.16 Conversion en devise étrangère

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, qui est également la monnaie fonctionnelle de la société mère et des filiales.

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe concernée, en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la réévaluation des éléments monétaires libellés en devises aux taux de change de fin de période sont comptabilisés en résultat net.

6.17 Estimations comptables significatives et jugements

Lors de la préparation des états financiers, la direction formule un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent :

- la probabilité de remboursement des aides publiques
- l'évaluation et la durée de vie utile des actifs opérationnels, corporels et incorporels (y compris les coûts de développement capitalisés)
- l'évaluation des coûts éligibles rentrant dans le champ des aides publiques
- la capacité à respecter les engagements définis dans les contrats d'aides publiques

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les principales variations des actifs incorporels en 2023 concernent les éléments suivants :

- 102,5 millions d'euros liés à la capitalisation des coûts de R&D (voir §6.4.2)
- 48 millions d'euros liés à TLA (Technical License Agreement) conclue avec SAFT, Stellantis et MBAG

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2023
Valeurs brutes					
Recherche et développement	25 342	102 527	-	225	128 094
Concession, brevets et droits similaires	3 327	-	(172)	58 600	61 754
Immobilisations incorporelles en cours	13 878	55 915	-	(58 662)	11 130
Total	42 546	158 442	(172)	163	200 979
Amortissements/Dépréciations					
Recherche et développement	(3)	(3)	-	-	(5)
Concession, brevets et droits similaires	(1 287)	(3 584)	28	-	(4 844)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	(1 290)	(3 587)	28	-	(4 849)
Valeurs nettes					
Recherche et développement	25 339	102 525	-	225	128 089
Concession, brevets et droits similaires	2 039	(3 584)	(145)	58 600	56 910
Immobilisations incorporelles en cours	13 878	55 915	-	(58 662)	11 130
Total	41 256	154 855	(145)	163	196 129

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 Décembre 2023
s brutes					
Terrains	25 096	685	-	13 889	39 669
Aménagements	10	-	-	-	10
Constructions	110 615	177	(5 144)	6 869	110 910
Installations techniques, matériel & outillages	33 890	0	(27)	8 630	42 718
Matériel de bureau	438	-	(15)	22	445
Matériel de transport	-	-	-	16	16
Matériel informatique	2 056	-	-	495	2 551
Droits d'utilisation	7 151	4 639	-	280	12 069
Immobilisations corporelles en cours	303 200	643 698	-	(28 215)	918 682
Avances sur immobilisations corporelles	44 542	9 909	(4 988)	(257)	49 206
Total	526 997	659 107	(10 174)	339	1 176 276
Amortissements/ Dépréciations					
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagements	(1)	(1)	-	-	(1)
Matériel de transport	-	(2)	-	-	(2)
Constructions	(7 715)	(6 839)	-	-	(14 555)
Installations techniques, matériel & outillages	(4 240)	(4 333)	5	-	(8 569)
Matériel de bureau	(60)	(62)	0	-	(122)
Matériel informatique	(734)	(699)	-	-	(1 432)
Droits d'utilisation	(1 335)	(1 097)	-	(11)	(2 443)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Total	(14 085)	(13 033)	5	(11)	(27 124)
Valeurs nettes					
Terrains	25 096	685	-	13 889	39 669
Aménagements	10	(1)	-	-	9
Constructions	102 900	(6 662)	(5 144)	6 869	97 963
Installations techniques, matériel & outillages	29 650	(4 333)	(22)	8 630	33 924
Matériel de bureau	377	(62)	(15)	22	323
Matériel de transport	-	(2)	-	16	14
Matériel informatique	1 322	(699)	-	495	1 118
Droits d'utilisation	5 816	3 542	-	269	9 627
Immobilisations corporelles en cours	303 200	643 698	-	(28 215)	918 682
Avances sur immobilisations corporelles	44 542	9 909	(4 988)	(257)	49 206
Total	512 912	646 074	(10 169)	328	1 149 152

En 2023, les principales variations des immobilisations corporelles concernent :

- les investissements réalisés pour le bâtiment et les équipements du 1er bloc de la Gigafactory de Billy-Berclau Douvrin.
- premières commandes de bâtiments et d'équipements pour le 2e bloc à Billy-Berclau Douvrin
- premières études et travaux préliminaires à Kaiserslautern
- achat d'un terrain à Termoli et premières études
- amélioration du bâtiment et des équipements du centre de R&D et de l'usine pilote de Nersac

9. CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser une dette locative pour les contrats de location à court terme (contrats de location d'une durée prévue de 12 mois ou moins) ou pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements effectués en vertu de ces contrats sont passés en charges selon la méthode linéaire. De plus, certains paiements de loyers variables

ne peuvent pas être comptabilisés comme des dettes de location et sont donc comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les charges relatives aux paiements non inclus dans l'évaluation du passif locatif s'élèvent à 4 755 k€ en 2023 et sont classifiés en charges externes dans le P&L d'ACC (cf. note 24).

Ceux-ci correspondent à :

• Contrats de faible valeur :	397 k€
• Contrats à court terme :	1 436 k€
• Immobilisations incorporelles :	452 k€
• Services complémentaires (assurance, maintenance...) :	1 250 k€
• Autres contrats non éligibles à IFRS 16	284 k€

10. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les montants concernent les dépôts douaniers et immobiliers.

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	31 Décembre 2023
Valeurs brutes			
Autres immobilisations financières	247	101	348
Total	247	101	348
Valeurs nettes			
Autres immobilisations financières	247	101	348
Total	247	101	348

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

11. STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	Augmentation	Diminution	31 Décembre 2023
Valeurs brutes				
Stocks: m.p et autres consommables	9 357	27 126	-	36 483
Stocks: en-cours	513	-	(513)	-
Stocks : produits finis/ semi finis	20	363	-	382
Total	9 889	27 489	(513)	36 865
Dépréciations				
Stocks: m.p et autres consommables	(266)	(4 091)	-	(4 357)
Stocks: en-cours	-	-	-	-
Stocks : produits finis/ semi finis	-	-	-	-
Total	(266)	(4 091)	-	(4 357)
Valeurs nettes				
Stocks: m.p et autres consommables	9 090	23 036	-	32 126
Stocks: en-cours	513	-	(513)	-
Stocks : produits finis/ semi finis	20	363	-	382
Total	9 623	23 398	(513)	32 508

L'augmentation des stocks en 2023 est principalement due au démarrage des activités de préproduction de Billy Berklee Douvrin.

12. CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIF CIRCULANT

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	Moins d'un an	Plus d'un an
Valeurs brutes				
Créances clients et comptes rattachés	8 080	5 192	8 080	-
Créances sur impôts (hors impôts sur les bénéfices)	105 704	23 887	105 704	-
Créances sur salaires et charges sociales	(128)	55	(128)	-
Autres créances	9	1 225	9	-
Charges constatées d'avance	648	1 955	648	-
Impôts différés actifs	6	6	-	6
Frais d'émission d'emprunt - courant	15 503	-	15 503	-
Total	137 952	32 319	137 946	6
Dépréciations				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Comptes courants groupe actif	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Valeurs nettes				
Créances clients et comptes rattachés	8 080	5 192	8 080	-
Créances sur impôts (hors impôts sur les bénéfices)	105 704	23 887	105 704	-
Créances sur salaires et charges sociales	(128)	55	(128)	-
Autres créances	9	1 225	9	-
Charges constatées d'avance	648	1 955	648	-
Impôts différés actifs	6	6	-	6
Frais d'émission d'emprunt - courant	15 503	6	15 503	-
Total	137 952	32 325	137 946	6

Tous les actifs courants ont une échéance inférieure à 3 mois et sont libellés en euros. Ils ne sont pas échus et ne sont pas dépréciés. La valeur comptable nette des créances clients est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

En 2023, le solde des créances commerciales et des comptes connexes est principalement dû à l'année suivante. L'augmentation est principalement due à

- Facturations à Mercedes conformément aux bons de commande signés en 2023 pour 4,8 millions d'euros.
- Prototypes livrés à Stellantis pour 1,5 million d'euros, conformément au contrat conclu avec Stellantis (contrat d'achat de matériaux directs, conditions spécifiques).
- Vente de déchets suite aux travaux de démolition pour 0,2 million d'euros
- 1 million d'euros sur les factures à émettre (0,5 million d'euros sur les frais de résiliation du contrat Von Roll 1,5 million d'euros conformément à l'accord de résiliation: 500K€ seront supportés par Stellantis et €0.5 million sur les ventes de ferrailles).
- Le solde des créances fiscales concerne la TVA pour 74 millions d'euros, y compris le remboursement de la TVA pour 52 millions d'euros et 21,7 millions d'euros sur la TVA déductible (dont 19,6 millions d'euros sur les factures à recevoir). Le Groupe estime qu'il n'y a pas de risque à terme sur les remboursements de TVA. Les délais sont très longs depuis fin 2022, mais les remboursements ont toujours fini par aboutir.

Sur les frais d'émission d'emprunts :

- 15,5 millions € sont liés au coût des conseillers pour l'émission de l'emprunt.

13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Trésorerie en banque	156 759	364 079
Equivalent de trésorerie en banque	-	-
Trésorerie nette	156 759	364 079

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en Note 3 de ces états financiers.

14. PRODUITS DIFFERES

Étant donné l'existence d'une clause de remboursement dans le mécanisme d'aides publiques et conformément à l'IAS 20 paragraphes 24 et suivants, ACC SE a décidé de présenter les aides correspondantes sous forme de revenus différés dans les passifs de l'état la situation financière consolidée. Ainsi, les coûts de développement pouvant être capitalisés en application de la norme IAS 38 ont été capitalisés et la R&D éligible en application des mécanismes d'aides publiques a donné lieu à la reconnaissance de revenus différés qui seront reversés en compte de résultat au prorata de l'amortissement des coûts de développement. Ils s'élèvent à 105 millions d'euros au 31 décembre 2023.

15. AIDES PUBLIQUES ET EMPRUNTS

15.1 Aides publiques

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Aide Cumulative reçu	473 735	820 800
Partie reconnue comme d'exploitation ou du produit différé	172 919	417 317
Subventions publiques cumulées nettes	300 816	403 483

15.2 Emprunts courants et non-courants

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Taux fixe
Dettes sur contrats de location	5 815	9 761	1 286	3 530	4 945	9 761
Autres emprunts et dettes assimilées	-	387 145			387 145	387 145
Subventions gouvernementales	300 815	403 483			403 483	403 483
Total emprunts et dettes financières	306 630	800 389	1 286	3 530	795 573	800 389

GROUPE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

En milliers d'euros	31 Decembre 2022	31 Decembre 2023	< 1 year	1-5 years	> 5 years
Dettes de location	5 815	9 761	1 286	3 530	4 945

16. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES, ET AUTRES

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	Moins d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 726	112 228	112 228
Dettes fiscales et sociales	11 331	40 555	40 555
Revenus reportés	-	95 732	95 732
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	47 859	54 931	54 931
Total autres dettes	94 917	303 448	303 448

L'augmentation des dettes est proportionnelle à l'augmentation du niveau d'activité.

Les dettes fiscales et de sécurité sociale sont cohérentes avec l'augmentation des effectifs en 2023.

L'augmentation de la TVA due est cohérente avec les ventes de l'année 2023, en particulier avec la refacturation des coûts d'ACC SE à ACC FE (accords intra-groupe pour les coûts centraux, d'achat et de licence).

17. PROVISIONS NON-COURANTES

Les provisions non-courantes correspondent uniquement à la provision pour engagements de retraite. Le groupe n'a pas de litiges en cours avec des tiers.

Un rapprochement du DBO du Groupe avec les montants présentés dans l'état de la situation financière consolidée pour chacune des périodes de reporting est présenté ci-dessous :

Mouvement des obligations au titre des régimes à prestations définies

en milliers d'euros	31 Decembre 2023
Obligation au titre des prestations définies au 1er janvier	1 551
Coût financier	50
Coût des services rendus au cours de l'exercice	123
Coût des services passés	(58)
Gains ou pertes actuariels	(84)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2023	1 581

La valeur actualisée du DBO a été mesurée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Pour déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

Hypothèses actuarielles

Âge de la retraite	dans l'hypothèse d'un départ volontaire au moment où l'on atteint le taux plein de la sécurité sociale
Taux de rotation	5,43%
Table de mortalité	INSEE 2019-2021 Female (metropolitan France) INSEE 2019-2021 Male (metropolitan France)
Taux d'augmentation salariale attendu	2,5% à 4,5%

Selon la maturité

Maturité	2023	2022	Variation
1.0	3,73%	3,17%	0,56%
2.0	3,21%	3,28%	-0,07%
3.0	3,12%	3,30%	-0,18%
4.0	3,12%	3,36%	-0,24%
5.0	3,12%	3,39%	-0,27%
6.0	3,08%	3,39%	-0,31%
7.0	3,02%	3,37%	-0,35%
8.0	2,99%	3,35%	-0,36%
9.0	2,99%	3,35%	-0,36%
10.0	3,02%	3,35%	-0,33%
12.0	3,11%	3,38%	-0,27%
15.0	3,21%	3,40%	-0,19%
20.0	3,29%	3,30%	-0,01%

18. IMPOTS DIFFERES ET IMPOT COURANT

En milliers d'euros	31 Décembre 2022	31 Décembre 2023	Variation
Impôts différés actif	6	6	-
Total Net	6	6	-

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans le compte de résultat se rapporte à la variation de l'impôt différé. Également se référer à la note 6.15.

En milliers d'euros	31-déc-23	31-déc-22
Coûts de recherche et de développement	6 332	6 332
Contrats de location	22	21
Engagements de retraite	111	76
Report des déficits	123 039	21 083
Prêts	-70 459	-27 505
Immobilisations corporelles	-2 474	
Amortissement de l'actif d'impôt différé	-56 566	
Impôts différés actif net (passif)	6	6

Le montant des pertes reportées non comptabilisées s'élève à 102 millions d'euros en créances fiscales.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Résultat avant impôts	(60 454)	(36 640)
Taux d'impôts applicable en France (en %)	25,00%	25,00%
Imposition théorique	(15 114)	(9 160)
Effets de:		
Autres différences permanentes	(45 391)	375
Déficit reportable non reconnu	60 511	8791
Produit (Charge) d'impôts sur les bénéfiques	6	6
Taux d'impôt effectif (en %)	-0,01%	-0,02%

19. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
France	11 372	4 218	42
Exportation	343	-	-
Total	11 715	4 218	42

En 2023, les recettes se rapportent principalement à :

- La ventes de prototypes à Stellantis conformément au contrat d'achat de matériel direct Conditions spécifiques pour 3,4 millions €.
- La vente d'études R&D à Mercedes pour le projet EB581 et le projet EB586 pour 4,2 millions d'euros.
- La vente de ferraille pour 1,3 million d'euros.

20. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Gains de change	256	-
Quote part d'aides publiques correspondants aux coûts	175 032	84 724
Autres produits d'exploitation	1 301	1 412
Total des autres produits d'exploitation	176 589	86 136

En 2023, les autres produits d'exploitation correspondent principalement à la part des subventions publiques compensant les coûts éligibles.

21. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Salaires	(52 629)	(20 496)	(12 720)
Charges sociales	(17 196)	(8 326)	(5 211)
Autres charges de personnel	(1 701)	(615)	(1 992)
Aides à l'emploi	-	7	-
Total des charges de personnel	(71 526)	(29 429)	(19 924)

Fin décembre 2023, le nombre total de salariés est de 1 395 (contre 624 en 2022). L'effectif moyen pour 2023 est de 1 049 (contre 411 en 2022).

L'augmentation des dettes est cohérente avec l'augmentation des effectifs en 2023.

22. IMPOTS ET TAXES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Taxes sur les salaires	(1 526)	(1 000)
Autres taxes	(965)	(1 250)
Total impôts et taxes	(2 491)	(2 250)

23. ACHATS CONSOMMES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Achats de matières premières	(44 341)	(19 910)
Variation des stocks de matières premières	27 126	16 404
Achats d'études	(231)	(57)
Autres achats	(1 769)	(651)
Achats d'équipements et de fournitures non stockés	(13 517)	(8 531)
Achats de marchandises	(355)	
Production stockée	(150)	528
Total achats consommés	(33 237)	(12 217)

Les achats ont augmenté de 23 millions d'euros, principalement en raison du démarrage des activités de pré-production à Billy Berclau Douvrin 1 (matières premières et consommables) et de la poursuite des achats d'équipements pour Billy Berclau Douvrin 1 et 2.

24. CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Charges de location	(4 804)	(1 895)
Assurances	(3 996)	(1 874)
Honoraires	(7 922)	(5 352)
Déplacements	(3 494)	(2 890)
Charges bancaires	(84)	(347)
Autres achats externes	(94 420)	(57 205)
Total charges externes	(114 721)	(69 563)

La section « Autres achats et services externes » comprend principalement des dépenses telles que les frais de location, les services juridiques, les frais de comptabilité et d'audit.

L'augmentation des "Autres charges externes" en 2023 reflète une activité accrue liée au démarrage de l'usine pilote de Nersac et à la construction du premier bloc de l'usine gigafactory de Billy Berclau, ainsi qu'à la conception et à la préparation des futurs blocs d'autres gigafactories. Le Groupe a examiné ces coûts de 98 millions d'euros (et pour les autres années) et a conclu qu'ils n'étaient pas capitalisables selon la norme IAS 16.

En 2023, la répartition des principales "Autres charges externes" est la suivante :

- 52 millions d'euros pour les sous-traitants (27 millions d'euros en 2022)
- 9 millions d'euros pour le personnel détaché des actionnaires
- 8 millions d'euros pour les études
- 12 millions d'euros pour les frais de déplacement et de transport
- 4 millions d'euros pour les frais de formation et de recrutement.

25. DEPRECIATIONS, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(16 584)	(13 046)
Dotations sur la provisions pour retraite	-	(98)
Dépréciation sur les immos en cours et les produits finis	(4 091)	(266)
Dot./Amt & Dépr. sur Immobilisations	(20 674)	(13 411)
Reprises de provisions	-	-
Reprises de provisions	-	-

L'amortissement des bâtiments et des équipements du centre d'expertise en R&D à Bruges a commencé en 2021.

L'amortissement des bâtiments et des équipements de l'usine pilote à Nersac a commencé en 2022. L'augmentation des amortissements en 2023 reflète une année complète d'amortissement pour les actifs de Nersac et la mise en service d'équipements supplémentaires à Bruges et à Nersac.

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

En milliers d'euros	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Produits financiers		
Gains de change	256	-
Other financial revenues	1 518	-
Autres produits financiers (charges)	1 774	-
Charges financières		
Charges d'intérêts sur contrats de location	(6 162)	(113)
Pertes de change	(441)	-
Charges d'emprunt	(6 603)	(113)
Résultat financier	(4 829)	(113)

27. PARTIES LIEES

Les parties liées sont :

- Stellantis et ses filiales (Stellantis NV, Groupe PSA, Stellantis Auto SAS)
- Mercedes-Benz et ses filiales (MBAG)
- TotalEnergies et filiales (TotalEnergies SE, SAFT Levallois, SAFT Bordeaux, SAFT America, TotalEnergies Gaz et Electricité France)

	Solde fournisseurs	Solde clients	Factures reçues	Factures émises
Stellantis Group	343	1 508	23 837	3 407
TotalEnergies Group	215	0	16 515	-
Mercedes Group		4 966	19 458	4 366
Total	558	6 474	59 811	7 773

Tous les montants du bilan et du compte de résultat sont exprimés en milliers d'euros.

28. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le conseil d'administration ne perçoit pas de jetons de présence.

Les dépenses allouées directement ou indirectement aux dirigeants sont les suivantes (10 personnes) :

Montant des rémunérations de toute nature	Valeur des avantages en nature	Total	Autres frais	Total des dépenses
2 891 577	26 209	2 917 786	194 545	3 112 331

Et elles étaient au titre de 2022 :

Montant des rémunérations de toute nature	Valeur des avantages en nature	Total	Autres frais	Total des dépenses
3 456 774	225 390	3 682 164	799 509	4 481 673

Les dirigeants clés représentent les 10 rémunérations les plus élevées du groupe. Aucun membre du COMEX ne fait partie d'ACC Factories Europe, d'ACC Deutschland GmbH ou d'ACC Italia S.R.L.

29. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le Groupe n'a pas de litiges en cours auprès de tiers.

Les engagements hors bilan sont les suivants :

En milliers d'euros	Consolidés	
Garanties reçues contrats de construction/equipement		60 217
Engagement des financeurs publics - IPCEI:		462 012
FEDER- Nouvelle Aquitaine Region	28 032	
Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie et Land de Rhénanie-Pfalz	433 979	
Garanties de la société mère - remboursement de subventions :		757 979
Stellantis NV	255 993	
TotalEnergies Holdings SAS	255 993	
MB Group AG	256 993	
Total des engagements reçus		1 290 208
Préfecture du Pas de Calais - Passif environnemental		548
Remboursement des subventions :		820 800
Bpifrance	690 000	
Haut de France Region	121 000	
FEDER - Nouvelle Aquitaine Region	6 968	
Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie et Land de Rhénanie-Pfalz	2 832	
Total des engagements donnés		821 348

Les garanties reçues sur les contrats de construction et d'équipement concernent principalement le remboursement des acomptes.

30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Financement du projet de cloture financière

Le financement du projet, visant à financer la construction des cinq premiers blocs d'ACC en France, en Allemagne et en Italie, a été signé le 21 décembre 2023 entre ACC Factories Europe et plusieurs prêteurs. Le closing a eu lieu le 9 février 2024.

Dans le cadre du financement de ce projet :

- Sept lignes de crédit ont été convenues pour un montant maximum de 4,4 milliards d'euros. 3 facilités sont couvertes par des agences de crédit à l'exportation (BPI, Euler Hermes, SACE).
- Un swap de taux d'intérêt a été conclu lors du bouclage financier pour couvrir une partie substantielle des trois lignes de crédit couvertes.

Quatre banques ont souscrit la totalité du montant de l'engagement. Le processus de syndication a commencé.

Deux accords intragroupes supplémentaires entre ACC SE et ACC Factories Europe (ou ses filiales ACC Deutschland et ACC Italia) ont été signés (accord de licence technique, accord d'assistance technique).

Deuxième convention d'actionnaires modifiée et mise à jour

Une nouvelle version du pacte d'actionnaires d'ACC SE a été signée en février afin de :

- Modifier la gouvernance en fonction des apports de fonds propres prévus
- S'adapter aux exigences du financement du projet
- Prendre acte de la dernière version du Business Plan

Augmentation des fonds propres

Comme convenu dans le cadre du financement du projet, les augmentations de capital suivantes ont été réalisées début 2024 pour ACC SE :

- 330 M€ en janvier 2024 : conversion du prêt d'actionnaires de SAFT, Stellantis et Mercedes Benz AG (110 M€ chacun)
- 300M€ en janvier 2024 : augmentation de capital en numéraire dédiée à Stellantis
- 210M€ en avril 2024 : augmentation de capital en numéraire dédiée à Stellantis et Mercedes Benz AG (105 M€ chacun)
- 50 M€ en mai 2024 : : augmentation de capital en numéraire dédiée à Stellantis et Mercedes Benz AG (25 M€ chacun)

Le Groupe devra revoir sa stratégie pour ajouter de nouvelles chimies de cellules à faible coût à son portefeuille, en réponse à une évolution de la demande du marché vers des véhicules électriques à batterie à moindre coût, dans un environnement très dynamique. Le financement du projet devra être revu en fonction de l'évolution de la stratégie du groupe.